

3622

Comité Permanent Inter-Etats de lutte
la sécheresse dans le sahel

Permanent Inter-state Committee
for Drought Control in the Sahel

CILSS

Projet de fluidification des Echanges et de Rapprochement des politiques Agro-alimentaires

FERAP

IMPACT DES PASA SUR LES ECHANGES SOUS-REGIONAUX DE PRODUITS AGRICOLES

Rapport final

ZEHIA Kouadio Maurice

N'GORAN Kouakou Denis

N'GARESSEUM Deuro

Cires

Résumé

La crise économique connue par la Côte d'Ivoire après la période de prospérité des années 1970 a contraint le Gouvernement à mettre en place, avec l'aide de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, trois Programmes d'Ajustement Structurel successifs à partir de 1981 et un Programme de Relance Economique en 1991. Les objectifs principaux visés par ces programmes sont: (1) la réduction des déséquilibres budgétaires et financiers (2) la restructuration de la gestion de l'offre dans le but de réduire l'intervention de l'Etat dans les activités économiques, cause de nombreux dysfonctionnements et de distorsions, et de favoriser parallèlement l'essor du secteur privé.

L'échec des Programmes d'Ajustement Structurel suite à la chute des cours des produits d'exportation a amené le gouvernement et les institutions internationales à opter pour des Programmes d'Ajustement Sectoriel dont le PASA, le PASFI, le PASCO, le PASRH. Certaines mesures mises en place dans le cadre de ces programmes sont achevées, d'autre sont en cours de réalisation grâce au Crédit d'Appui à la Relance Economique (CARE) et au Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole (CASA).

Les Programmes d'Ajustement Sectoriels, ont connu des résultats mitigés car les mesures d'accompagnement de ces programmes ont du mal à se mettre en place pour des raisons institutionnelles, économiques et politiques.

Dans le Secteur Agricole, l'augmentation de la productivité attendue n'a pas été obtenue. L'accroissement de la production observé dans certains secteurs après la dévaluation est attribuable à une extension des superficies plutôt qu'à une amélioration de la productivité. L'organisation des agriculteurs en OPA tarde à se faire et le secteur privé éprouve des difficultés à se substituer au secteur public sauf dans les blocs modernes de Palmindustrie et de la SAPH où l'Etat a cédé ses parts aux opérateurs privés.

L'effet attendu des programmes macro-économiques et sectoriels mise en place est sujet à plusieurs conditions extra-économiques (notamment politiques et institutionnelles) qui ne sont pas toujours maîtrisées. Une maîtrise de ces conditions favoriserait l'environnement social et institutionnel pour la mise en oeuvre des programmes.

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE DE LA MISE EN OEUVRE DES PASA.....	4
1.1 LA CRISE MACRO-ÉCONOMIQUE PROFONDE AU DÉBUT DES ANNÉES 1980	4
1.1.0 Les politiques macro-économiques post-indépendance en Côte d'ivoire	4
1.1.1 Evolution de la situation macro-économique	6
1.1.2 Evolution dans le secteur de l'agriculture	8
1.1.2.1 Les politiques et les performances agricoles	8
1.1.3 Le développement de la pauvreté	10
1.2 LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS) POUR SORTIR DE LA CRISE .	12
1.2.1 Les objectifs généraux.....	12
1.2.2 Politiques et programmes macro-économiques	13
1.2.3 Politiques et programmes sectoriels.....	14
CHAPITRE 2 : EXAMEN DE L'APPLICATION DES PASA.....	17
2.1 MESURES INFLUANT SUR L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION AGRICOLE.....	17
2.1.1 La vulgarisation agricole et la formation des paysans	17
2.1.2 Les aménagements hydro-agricoles	19
2.1.3. L'approvisionnement des paysans en intrants agricoles: réseau de distribution, crédit agricole et subvention.....	22
2.1.4 Mesures relatives à l'accès des producteurs à la terre.....	22
2.1.5 La protection de l'environnement	23
2.2 MESURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS DES PRODUITS AGRICOLES.....	25
2.2.1 Mesures portant sur les prix	25
2.2.2 Mesures portant sur la régulation des marchés.....	26
2.3 MESURES DESTINÉES À ÉLARGIR LA PARTICIPATION DES RURAUX AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE	29
CHAPITRE 3 : INCIDENCE DES PASA SUR LES ÉCHANGES SOUS-RÉGIONAUX DE PRODUITS AGRICOLES.....	36
3.1 EVOLUTION DES FLUX D'ÉCHANGES SOUS-RÉGIONAUX DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES	36
3.1.1 Justification du choix des produits retenus	36
3.1.2 Présentation des produits retenus.....	37
3.1.2.1 La noix de cola	37
3.1.2.2 La Banane Plantain.....	39
3.1.2.3 La noix de coco	41
3.1.3 Evolution du poids des produits retenus dans la production agricole de la Côte d'Ivoire	43
3.1.4 Evolution du poids des produits retenus dans les exportations de la côte d'ivoire vers le mali	44
3.1.5 Evolution de la répartition des flux d'échange par destination.....	44
3.1.6 La croissance des flux d'échange	47
3.2 LA CONTRIBUTION DES PASA À L'ÉVOLUTION DES FLUX D'ÉCHANGE SOUS-RÉGIONAUX DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES	49
CHAPITRE 4 : RECOMMANDATIONS.....	54
ANNEXES.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	70

Liste de sigles

NADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
NDA	Banque National pour le Développement Agricole
SIE	Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement
AISTAB	Caisse de Stabilisation
ARE	Crédit d'Appui à la Relance Economique
ASA	Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole
GPP	Caisse Générale de Péréquation
IDT	Société Ivoirienne des Textiles
IDV	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Vivriers
CRUAO	Groupement Communautaire Sectoriel des Producteurs du Cru d'Afrique de l'Ouest
DUS	Droit Unique de Sortie
MI	Fonds Monétaire International
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
RCC	Institut de Recherche en Café et Cacao
DPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	Prêt d'Ajustement Structurel Agricole
PASCO	Programme d'Ajustement Structurel Compétitivité
PASFI	Programme d'Ajustement Structurel Financier
PASRH	Programme d'Ajustement Structurel des Ressources Humaines
PFE	Prise au Fil de l'Eau
PFR	Plan Foncier Rural
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNASA	Programme National d'Appui aux Services Agricoles
PNGTER	Projet National de Gestion des Terroirs et d'Equipement Rural
SAPH	Société Africaine des Plantations d'Hévéa
SATMACI	Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la CI
SODEFEL	Société de Développement des Fruits et Légumes
SODEPALM	Société de Développement de Palmier à Huile
SODEPRA	Société de Développement de la Production Animale
SODERIZ	Société de Développement de la Riziculture
SOPRORIZ	Société pour la Production du Riz
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMOA	Union Monétaire Ouest Africain.

Introduction

Au début des années 80, c'est-à-dire, après au moins deux décennies de gestion des économies africaines par les africains, l'Afrique inquiète, voire déconcerte. L'afro-pessimisme se fait jour en occident, et des idées du genre "le développement n'est pas possible sous les tropiques" y circulent.

Les experts des institutions internationales, en particulier, ceux de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, identifient rapidement le "mal africain". Il est multiforme, mais le plus important se révèle être " le trop d'Etat " dans la gestion économique. Si on n'y prend garde, disent-ils, il peut constituer un frein au développement des économies africaines. Ils préconisent alors le désengagement de l'Etat des activités productives.

Les thèmes de stabilisation financière, de libéralisation économique et de désatatisation sont au centre de la réflexion sur les perspectives du redressement des économies du continent.

Entre 1980 et 1991, dans trente-sept pays africains dont le Sénégal (1980), la Côte d'Ivoire (1981), le Mali (1982), la Guinée (1982), le Ghana (1983), le Niger (1983) et le Burkina Faso (1991), des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ont été mis en place.

Dans chacun des pays, les programmes se sont succédés les uns aux autres. En Côte d'Ivoire, la chronologie est la suivante : PAS 1 (1981-1983), PAS 2 (1984-1986), PAS 3 (1987-1989), Programme de relance (1989-1990), Programme intérimaire de stabilisation (1991), Programme économique à moyen terme (1991-1995), CARE (1994-1996), CASA (1995-1997).

Du fait de la diversité des configurations des économies, les programmes d'ajustement ont été spécifiques à chaque nation. La cohabitation des programmes nationaux pose problème. Les échanges sous-régionaux en patissent sans doute.

Le Projet de Fluidification des échanges et de rapprochement des politiques agro-alimentaires (FERAP), invite à une évaluation de l'impact des programmes d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA), sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles. Tel est l'objectif de cette étude qui se structure en quatre chapitre.

Le premier chapitre décrit le contexte de la mise en oeuvre des PASA. Le deuxième chapitre examine l'application des PASA. Le troisième chapitre analyse l'incidence des PASA sur les échanges sous-régionaux des produits agricoles à travers la noix de cola, la banane plantain et la noix de coco qui sont les plus importants produits du cru exportés vers le Mali. Le quatrième chapitre est réservé aux recommandations.

Chapitre 1 : Le contexte de la mise en oeuvre des PASA

1.1 La crise macro-économique profonde au début des années 1980

1.1.0 Les politiques macro-économiques post-indépendance en Côte d'Ivoire

Dès l'indépendance, comme pour marquer sa volonté de sortir rapidement du sous-développement, la Côte d'Ivoire entreprit un vaste programme d'investissement qui a produit le "miracle ivoirien", caractérisé par l'impressionnante performance économique au rythme de croissance réelle moyenne annuelle de 7% de 1960 à 1980.

L'Etat ivoirien a été particulièrement actif en favorisant le développement des infrastructures économiques et sociales nécessaires à l'épanouissement du secteur privé. En l'absence d'opérateurs économiques privés nationaux conséquents, et vu le caractère rudimentaire des marchés, il s'est vu interpellé pour permettre le passage de l'économie de subsistance à l'économie moderne. Il contrôlait l'essentiel des structures de production par la création de nombreuses sociétés d'Etat (SODE) et par la prise de participation majoritaire dans les sociétés d'économie mixte. Il régulait l'économie par un système de prix administrés.

Le financement de l'économie ivoirienne a reposé principalement sur les capitaux extérieurs de toute sorte (aide, dons, prêts, investissements directs et en portefeuille). Comme l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et la Russie dont le développement a bénéficié, au XIX^{ème} siècle, de capitaux européens, la Côte d'Ivoire a eu largement recours aux capitaux étrangers de natures diverses. Forte de ces capitaux, elle a pu soutenir une croissance forte dans la première décennie post-indépendance, en surmontant l'insuffisance de son épargne. Malheureusement, le modèle ivoirien, modèle d'exportation de produits de base et de substitution aux importations, n'a pu enclencher un processus auto-entretenu conduisant à générer une épargne intérieure consistante et des devises nécessaires pour la poursuite de la croissance. Ainsi les mêmes causes n'ont pas pu produire les mêmes effets.

Ayant une dynamique largement induite par l'extérieur, le schéma ivoirien présente bien sûr des limites dans la mesure où il implique une forte dépendance à l'égard des marchés extérieurs. Il a donné lieu au blocage de la croissance avec la dégradation de l'environnement économique international dans la seconde décennie post-indépendance.

Suite à la suppression du système de Bretton Woods en 1971, avec la rupture du lien entre le dollar US et l'or et l'émergence d'un système de taux de change flottant impliquant une plus grande incertitude au niveau des recettes d'exportation ; suite aux deux chocs pétroliers en 1973 et 1975 entraînant la hausse substantielle des cours mondiaux du pétrole ; suite à l'effondrement des prix des produits non pétroliers en 1978, l'économie ivoirienne présenta les premiers signes d'une économie en difficulté en 1979. C'est le début des difficultés d'ajustement de la balance des paiements. C'est aussi le début des difficultés d'endettement étant donné les taux d'intérêts croissants et la stagnation ou la baisse du produit intérieur brut. C'est également le début des difficultés budgétaires, eu égard à l'augmentation des dépenses publiques et parapubliques sous l'effet d'un recours croissant à l'Etat en dépit des faibles recettes.

Dans ce contexte de déficits budgétaires de plus en plus élevés, le problème du service de la dette est devenu de plus en plus épineux. La côte d'Ivoire se révèle incapable d'assurer le service de sa dette. A partir de 1980, elle fut dans l'obligation de négocier le rééchelonnement de ses échéances. En dépit des différents rééchelonnements qui lui furent accordés et de l'assistance de certains donateurs, de l'attention toute particulière du FMI, de la Banque Mondiale, de la BAD et de la BOAD, les finances de l'Etat ne s'améliorent pas substantiellement pour relancer l'économie.

Pour faire face aux déséquilibres internes et externes, la Côte d'Ivoire a adopté depuis 1981 un certain nombre de programmes de stabilisation macro-

économique et d'ajustement structurel, avec l'appui du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Ils sont décrits plus loin dans une section appropriée.

1.1.1 Evolution de la situation macro-économique

La troisième décennie post-indépendance est marquée par une crise économique aiguë sans précédent. La situation économique a été tout à fait le contraire de celle qui a été observée pendant les deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance.

En effet, suite à la forte croissance du début, on observe une forte décélération de la croissance avec un taux moyen de 0,2% sur la période 1981-85, suivie d'une chute annuelle moyenne du PIB réel de près de 2 % au cours des dernières années de la décennie 80. A partir de 1981, on observe une tendance fortement baissière de la croissance dans l'industrie et les services. Hormis les périodes de grande sécheresse 1982-83 et 1986-87, l'agriculture s'est, en général, bien comportée avec une contribution positive en moyenne, contrairement à l'industrie et aux services où des taux négatifs ont été enregistrés.

Les raisons de cette évolution économique défavorable sont à rechercher dans la fragilité de la base économique et aussi dans certaines rigidités institutionnelles.

En effet, malgré l'objectif de restructuration de l'économie dans le sens d'une plus grande diversification, l'activité économique en Côte d'Ivoire demeure toujours fortement tributaire des revenus du café et du cacao.

En ce qui concerne les rigidités institutionnelles, il s'agit principalement de l'impossibilité d'utiliser le taux de change nominal comme instrument de politique macro-économique, en raison des règles de fonctionnement de l'UMOA. En fait,

malgré les efforts certains qui ont été déployés au niveau de l'inflation domestique, le taux de change réel n'a cessé de s'apprécier entamant sérieusement la compétitivité interne et externe des produits ivoiriens.

En d'autres termes, l'UMOA, qui a été un atout pendant les deux premières décennies après l'indépendance, semble être devenue un obstacle à la croissance économique et au rétablissement de l'équilibre externe.

Il est difficile d'évaluer ex-post les programmes d'ajustement économique compte tenu du fait qu'il n'est pas aisé d'entrevoir ce qui se serait passé en l'absence de tels programmes, même en faisant abstraction de certains événements exogènes, tels que la sécheresse et la dégradation des cours des principaux produits d'exportation qui ont coexisté avec les programmes d'ajustement.

Dans l'ensemble, malgré les nombreuses hésitations constatées dans leur mise en oeuvre, les mesures drastiques de réduction de l'absorption intérieure semblent avoir atteint leur objectif de stabilisation de l'économie par la réduction des déficits primaires des finances publiques et des paiements extérieurs courants. Cependant, la situation de la dette extérieure est demeurée préoccupante malgré les différents plans de rééchelonnement dont a bénéficié la Côte d'Ivoire dans le cadre des Clubs de Londres et de Paris.

Somme toute, les programmes d'ajustement économique n'ont pas permis de faire face au déclin de l'activité économique constaté depuis 1980 et de restaurer la croissance.

L'échec des ajustements réels étant, on a dû procéder à l'ajustement monétaire en Janvier 1994 comme moyen complémentaire devant assurer la compétitivité interne et externe des produits ivoiriens et par voie de conséquence, juguler la crise qui perdure depuis 1980.

1.1.2 Evolution dans le secteur de l'agriculture

1.1.2.1 Les politiques et les performances agricoles

Les principales cultures d'exportation ont été introduites pendant l'époque coloniale. L'expansion de la production était due à l'impôt de capitation qui ne pouvait être payé que grâce à la vente de ces produits. Des structures de recherche, de vulgarisation et de commercialisation ont été mises en place pour ces cultures uniquement. Les cultures vivrières ont longtemps été négligées dans les premiers programmes de développement agricole.

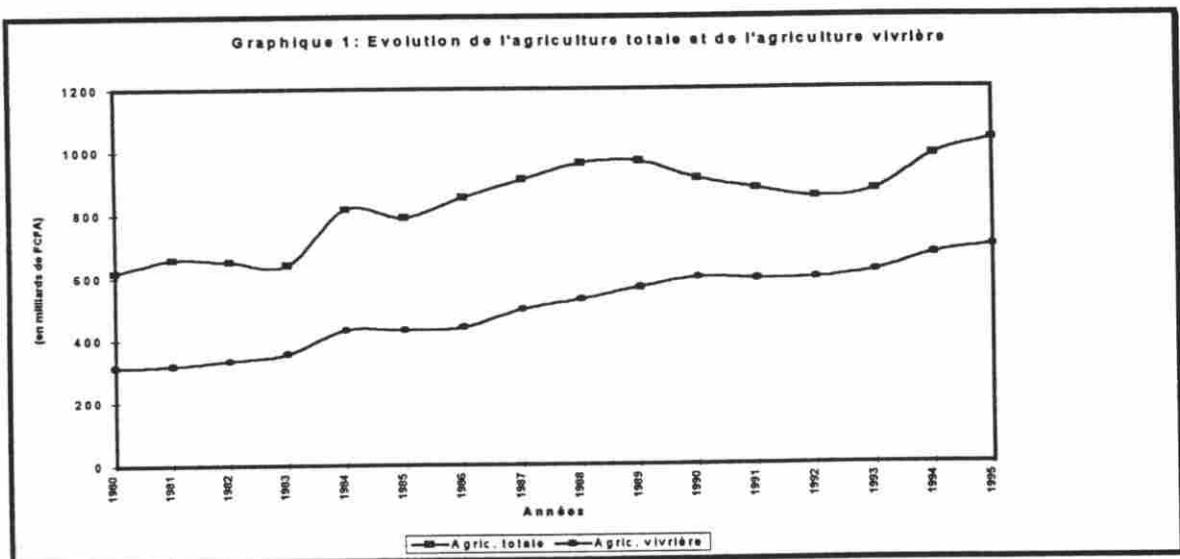
Cette orientation de la politique agricole a été maintenue après l'indépendance. Il existait une réelle dichotomie entre les deux secteurs depuis le stade de la recherche jusqu'à celui de la commercialisation.

Aux niveaux de la production et de la commercialisation, les cultures d'exportation ont toujours bénéficié de structures modernes d'encadrement tandis que les cultures vivrières sont produites et commercialisées à travers des circuits traditionnels peu organisés. Quelques tentatives timides d'organisation de ces circuits dans les années 70 ont échoué et jusqu'à ce jour aucun effort n'est entrepris pour les améliorer.

L'augmentation de la production vivrière s'est faite à travers l'accroissement des superficies cultivées et du facteur travail.

Le secteur agricole ivoirien a connu de forts taux de croissance pendant deux décennies depuis l'indépendance du pays. Entre 1965 et 1989, la production agricole a augmenté en volume au rythme de 5% l'an. Les produits industriels d'origine agricole (café, cacao, coton, huile de palme etc...) ont connu pendant cette période des taux de l'ordre de 7% l'an. Le secteur des vivriers a enregistré pendant la même

période des taux de croissance de 3 à 4% l'an au moment où la production vivrière stagnait ou régressait dans la plupart des pays au Sud du Sahara.



La valeur ajoutée de l'agriculture est passée de 112 milliards de FCFA en 1970 à 616 milliards de FCFA en 1980 pour atteindre 961 milliards en 1988 (cf tableau 1 en annexe).

Malgré l'accroissement sensible du secteur industriel, l'agriculture demeure la base de l'économie ivoirienne. Sa part dans le produit Intérieur brut quoiqu'en diminution depuis les deux dernières décennies, représente encore le quart du PIB.

L'agriculture fait vivre directement près de 60% de la population ivoirienne et indirectement par les activités de l'agro-industrie et d'import-export du secteur agricole, près de 75% de la population.

Le développement agricole a permis au pays de s'éloigner du spectre de la faim. L'aide alimentaire représentait 2 tonnes de céréales en 1979/1980, 19 tonnes de céréales en 1988/1989 du fait de la guerre au Liberia, et 59 tonnes de céréales en 1990/1991. Elle demeure dans l'ensemble négligeable.

Les deux décennies de développement agricole soutenu ont permis à l'Etat ivoirien de réaliser de nombreux investissements socio-économiques et de moderniser en partie l'agriculture notamment l'agriculture d'exportation.

Cette croissance a été de façon indéniable à la base de l'amélioration des conditions de vie aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine.

En 1985 près de 264 milliards étaient versés aux paysans producteurs de cacao, café, coton. Ces derniers ont jusqu'à une période récente bénéficié de politiques agricoles favorables à travers des prix d'achat largement supérieurs à ceux des pays limitrophes.

Par ailleurs, l'agriculture ivoirienne d'exportation a connu de nombreuses transformations pendant les deux premières décennies qui ont suivies son accession à l'indépendance. De nouvelles techniques de production et de nouveaux produits ont été introduits grâce à un système intensif de vulgarisation. En zone forestière, l'hévéa, la banane, l'ananas, le palmier à huile, le tabac sont venus s'ajouter au binôme café - cacao. En zone de savane le coton a été développé puis la canne à sucre et plus récemment le soja.

L'utilisation des intrants chimiques, de la culture attelée et motorisée, a suivi l'introduction de ces nouvelles cultures de rente.

1.1.3 Le développement de la pauvreté

La crise économique des années 80 n'a pas été sans impact sur le niveau de vie des populations rurales; le PIB réel par habitant a baissé de plus de 20% entre 1987 et 1990 où il a atteint 790 dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le taux des populations les plus pauvres se situe autour de 30% pendant cette période et les programmes d'Ajustement structurel successifs n'ont pas amélioré les conditions de vie des populations.

La chute brutale des cours du café et du cacao et la faiblesse de la demande intérieure liée à la politique de stabilisation ont entraîné des fluctuations dans le revenu nominal et réel des populations agricoles, principalement ceux qui tirent leurs ressources des cultures de rente traditionnelles que sont le cacao, le café et le coton. Les agriculteurs qui s'adonnent aux cultures vivrières ont vu également les prix de leurs produits baisser en raison de la faiblesse de la demande urbaine liée à la crise ainsi qu'à la baisse du salaire réel des fonctionnaires et aux pertes d'emploi sous l'effet des politiques de stabilisation.

La baisse de revenus des travailleurs du secteur public a contribué à la dégradation du niveau de vie des populations rurales. En effet, les transferts constituent une part assez importante de revenu des ruraux et, le blocage des salaires des fonctionnaires et la perte d'emploi a engendré une baisse des transferts des villes vers les campagnes.

Le niveau de vie des Ivoiriens a en général baissé. Cependant, il n'en va pas de même de la pauvreté. En effet, au cours des dernières années de la seconde phase du processus d'ajustement économique (1985-1986), le nombre de pauvres demeure constant autour de 30% de la population tandis que la pauvreté absolue chute de 10 % à 6,4%. Les dépenses des couches pauvres et très pauvres augmentent en fait, dans les zones rurales notamment. A l'opposé, les dépenses des classes moyennes et riches chutent de manière significative et la pauvreté en milieu urbain s'aggrave avec plus de 14 %

L'évolution devient par la suite très différente. En effet, à partir de 1988, la pauvreté augmente de 46% avec un doublement de la pauvreté urbaine entre 1987 et 1988. La pauvreté extrême connaît également une hausse rapide. En milieu rural, la pauvreté s'accentue dans la région forestière suite à la chute des prix au producteur des principales cultures d'exportation.

Il semble qu'il y ait eu très peu de variation dans les indicateurs sociaux pendant l'ajustement.

1.2 La mise en oeuvre de programmes d'Ajustement Structurel (PAS) pour sortir de la crise

1.2.1 Les objectifs généraux

Depuis 1981, des programmes d'Ajustement Structurel (PAS) sont mis en oeuvre en Côte d'Ivoire, bénéficiant des concours financiers du Fonds monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale. Le pays s'est engagé dans une série de programmes de stabilisation à court terme et de prêts d'Ajustement à moyen terme, mis en oeuvre en plusieurs tranches (1981-1983, 1984-1986, 1986-1989), suivies d'une politique de stabilisation économique en 1991 et de la politique économique pour la période 1994-1996.

Ces programmes visent non seulement à rétablir une position viable de la balance des paiements, mais aussi à relancer une croissance économique durable. Ils visent également :

- la réduction des déséquilibres budgétaires et financiers,
- la restructuration de la gestion de l'offre dans le but de réduire l'intervention de l'Etat dans les activités économiques, cause de nombreux dysfonctionnements et de distorsions, et de favoriser parallèlement l'essor du secteur privé.

Les Programmes d'Ajustement Structurel successifs qui étaient destinés à rendre l'économie ivoirienne plus compétitive sont fondés essentiellement sur la réduction des dépenses de l'Etat en l'absence d'une politique monétaire rendue impossible dans le seul cadre national du fait de l'appartenance de la Côte d'Ivoire à la Zone CFA.

Pour atteindre les objectifs, les programmes ont été axés sur deux dimensions:

(1) la dimension macro-économique et la gestion de la demande, basées sur la réduction des déséquilibres budgétaires et monétaires,

(2) la dimension structurelle et la gestion de l'offre basée sur la formulation des politiques sectorielles.

Nous présentons dans les sections qui suivent les programmes macro-économiques puis, les politiques et programmes sectoriels mis en oeuvre en Côte d'Ivoire.

1.2.2 Politiques et programmes macro-économiques

Avant 1987, les politiques économiques conduites par les autorités ivoiriennes se sont avérées partiellement efficaces pour réduire les déficits interne et externe. Des bons résultats ont été obtenus en terme d'inflation et de déficit budgétaire mais, les cours mondiaux du café et du cacao étant retombés et le gouvernement ayant retardé à baisser les prix au producteur, le déficit public s'est de nouveau creusé pour atteindre 17,1% du PIB en 1989.

Les ajustements macro-économiques étaient axés essentiellement sur :

- la politique fiscale en vue de limiter la trop forte dépendance financière de l'Etat vis-à-vis des revenus tirés de l'exportation du café et du cacao et d'améliorer le système fiscal national.

- La politique budgétaire dont l'objectif est de parvenir à générer un surplus budgétaire et, de permettre une reprise de l'épargne privée et de l'investissement, tout en limitant les besoins de financement de l'Etat de façon à réduire sa pression sur les marchés financiers.

la politique de gestion de la dette publique qui vise le redressement des comptes extérieurs largement déficitaire en régularisant le service de la dette multilatérale, puis de la dette commerciale.

La politique de réforme de l'administration et du secteur public dont l'objectif est de rationaliser le fonctionnement de l'administration et de renforcer sa capacité d'intervention ainsi que de restructurer les entreprises publiques.

Face à la détérioration de la situation économique, la Côte d'Ivoire a décidé en étroite collaboration avec ses partenaires de la Zone Franc dans le cadre de la politique monétaire d'ajuster la parité du franc CFA par rapport au franc français (FF) au taux de 100 FCFA pour 1FF. Cette politique est destinée à restaurer la compétitivité de l'économie ivoirienne et à créer les conditions d'une reprise économique durable.

Parallèlement à la dévaluation, le gouvernement s'est engagé dans la voie d'un nouveau programme économique et sociale dans le cadre de Politique Economique 1994-1996 qui reprend et amplifie le mouvement des réformes déjà engagées antérieurement.

1.2.3 Politiques et programmes sectoriels

L'échec relatif des PAS a amené les autorités à élaborer un programme de prêt d'ajustement Agricole (PASA), approuvé par la Banque Mondiale en 1989. Le PASA fut suivi de trois autres prêts d'ajustement sectoriel en début des années 90, notamment le PASCO (Programme d'Ajustement Structurel Compétitivité), le PASFI (Programme d'Ajustement Structurel Financier) et le PASRH (Programme d'Ajustement Structurel des Ressources Humaines). Les politiques sectorielles couvrent divers secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, l'énergie, les transports, la santé et le planning familial, l'éducation, l'environnement et la lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de l'agriculture, la politique du gouvernement vise l'augmentation et la diversification de la production grâce à la création d'un environnement incitatif axé sur une politique des prix aux producteurs, une amélioration du système d'incitation et la limitation des interventions publiques.

En matière de politique des transports, l'Etat s'engage à supprimer les pratiques restrictives, à améliorer le transport intérieur et maritime pour accroître la compétitivité de l'économie et à libéraliser les prix des transports par route.

La politique sectorielle dans le secteur de la santé vise une meilleure couverture sanitaire par un programme de vaccination, l'éducation sanitaire, la prévention et un meilleur accès aux soins des populations défavorisées.

L'objectif de la politique d'éducation est d'accroître le taux de scolarisation au niveau primaire et de faciliter la scolarisation des filles.

Dans le domaine de l'environnement, l'Etat entend restaurer et protéger l'écosystème par des actions de réhabilitation, la révision de la fiscalité forestière, l'accroissement des aires protégées etc.

Les politiques sectorielles ont eu des résultats positifs toutefois, les taux de croissance sectoriel ne se sont pas améliorés car les progrès accomplis dans le cadre de ces programmes ont été éclipsés par l'effondrement des prix mondiaux du café et du cacao et par l'appréciation du taux de change effectif réel du FCFA.

PRINCIPALES MESURES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL PRISES DEPUIS 1981

PAS 1 (1981-1983)

- une réduction du déficit public de 11,4% du PIB à 6,2% de 1981 à 1983
- une réduction du déficit des comptes courants de 16,7% à 8,4% du PIB dans la même période
- une stabilisation du service de la dette à environ 25% du niveau des exportations
- une réduction de l'investissement public et une amélioration de la sélection des projets
- une augmentation du prix de l'huile de palme et de coprah
- des mesures visant la réforme du secteur parapublic, de l'industrie, des dépenses publiques

PAS 2 (1984-1986)

- rationaliser les dépenses publiques et assurer un redressement du secteur public
- hausse du prix des engrais
- réduction et suppression des subventions à la vente du coton, de fibre et d'huile de palme
- hausse du prix du café et du cacao (1983-1984) et du paddy
- financement du programme de réencépage
- recherche de compétitivité en matière industrielle
- nouvelle politique du logement en zone urbaine
- révision du code des investissements
- libéralisation et harmonisation des tarifs à l'importation
- subventions aux exportations

PAS 3 (1987-1989) (non mis en oeuvre)

- augmentation du prix du café et du cacao et programmes d'amélioration de la qualité
- protection douanière pour l'huile de palme, le coton, le caoutchouc, les noix de coco, les ananas (droits de doines + subventions à l'exportation)
- suppression des droits sur les exportations d'huile de palme, du sucre, du coton, du latex, du caoutchouc naturel, des ananas, des noix de coco, du coprah
- extension de la culture de coton en savane

Programme de relance 1989-1990 (partiellement appliqué)

- une baisse des dépenses de l'Etat
- forte réduction du prix aux producteurs du café et du cacao respectivement de 75% et 50%
- réduction du prix garanti de l'huile de paalme
- libéralisation du prix de riz
- réforme dans le secteur forestier: quotas d'exportation et fiscalité
- élargissement de l'assiette fiscale et renforcement du recouvrement
- réduction des arriérés

Programme intérimaire de stabilisation (1991) et Programme économique à moyen terme (1991-1995)

- modernisation de l'agriculture
- adoption des mesures de protection pour certains produits tels que le riz + libéralisation du marché intérieur du café et du cacao sur les prix mondiaux
- alignement des prix du café et du cacao sur les prix mondiaux
- rationalisation des opérations de la CAISTAB

Chapitre 2 : Examen de l'application des PASA

2.1 Mesures influant sur l'efficacité de la production agricole.

2.1.1 La vulgarisation agricole et la formation des paysans.

Des sociétés de vulgarisation agricole ont été créées dès l'aube de l'indépendance jusqu'à ce jour avec des changements au fil du temps.

Ces sociétés avaient une vocation sectorielle et avaient les domaines suivants :

SATMACI : Café, cacao

SODERIZ : Riz

SODEFEL : Fruit et Légume

CIDT : Coton

SODEPALM : Palmier à huile

SODEPRA : Production animale

SAPH : Hévéa

A partir de 1977, certaines de ces sociétés ont été dissoutes et les autres sont devenues des sociétés de développement intégré. C'est ainsi que nous avons eu :

La SODEPALM : pour la basse Côte d'Ivoire

La SATMACI : pour la moyenne Côte d'Ivoire

La CIDT : pour la haute Côte d'Ivoire

Seule la SAPH et la SODEPRA ont gardé leur vocation de société sectorielle.

En 1988, la SODEPALM et la SODEFEL ont été dissoute et remplacées par la CIDV qui avait pour mission la vulgarisation des vivriers sur l'ensemble du territoire. Les autres (SATMACI, CIDT) retrouvent leur vocation sectorielle.

En 1993 avec le PNASA (Programme National d'Appui au secteur agricole) l'ANADER (L'Agence Nationale pour le Développement rural) a été mise en place en remplacement de toutes les sociétés de vulgarisation en dehors de la CIDT et de la SAPH. L'ANADER est le seul interlocuteur du monde rural en matière de vulgarisation agricole et de formation des paysans.

Avec l'avènement de l'ANADER, une nouvelle approche de la vulgarisation agricole est adoptée. On considère que le paysan est un partenaire de l'ANADER. A ce titre c'est à lui d'exprimer ses préoccupations qui doivent être prise en compte par l'ANADER. Ce n'est donc plus la vulgarisation classique où nous avons d'un côté une société d'encadrement et de l'autre un paysan.

Les objectifs visés dans la vulgarisation agricole et la formation des paysans sont de :

- Améliorer le niveau de technicité des paysans ;
- Accroître la productivité dans le milieu agricole ;
- Diversifier et augmenter la production agricole ;
- Améliorer le revenu et le cadre de vie des paysans.

Les raisons du changement de stratégie (des structures de vulgarisation sectorielles à des structures intégrées et plus tard à une structure unique) sont de :

- réduire les dépenses de l'Etat

- permettre aux paysans d'avoir un seul interlocuteur

Ces nombreuses sociétés étaient des sociétés d'Etat, la totalité de leurs budgets était assurée par l'Etat. Malgré les charges énormes, les résultats n'étaient pas toujours satisfaisants.

Pour le paysan, le fait d'avoir plusieurs sociétés qui ont chacune une spéculation à promouvoir était souvent un handicap - car elles agissaient quelquefois en concurrentes. Ce qui désoriente le paysan et ne tenait pas toujours compte des priorités de l'Etat.

Le PNASA est une sous composante du PASA.

2.1.2 Les aménagements hydro-agricoles

Les aménagements hydro-agricoles ont été réalisés dans le cadre de la politique de relance de la riziculture en Côte d'Ivoire. À travers cette politique rizicole, l'accent, théoriquement est mis sur la riziculture irriguée qui devrait bénéficier de tous ces aménagements.

Deux critères permettent de définir les différents types d'aménagements :

- la maîtrise de l'alimentation en eau
- la nature des aménagements de terrain proprement dit.

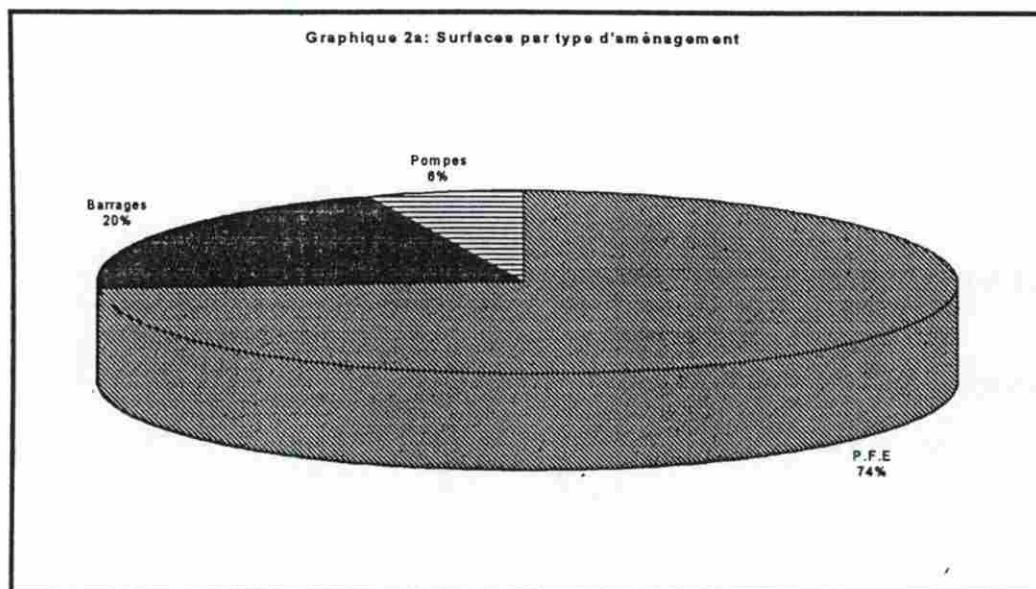
L'alimentation en eau peut s'effectuer par :

- la prise au fil de l'eau (PFE)
- le barrage
- le pompage

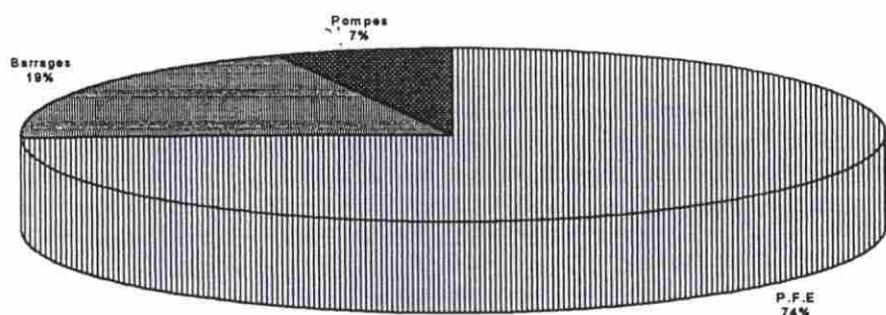
La nature des travaux d'aménagement dépend de la taille des périmètres et du type d'exploitation envisagé :

- pour les petits bas-fonds
- pour les grands périmètres

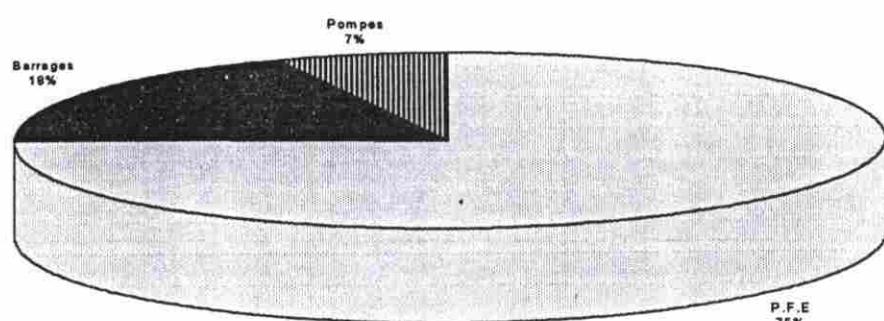
La superficie totale aménagée est de 23.460 ha comme indiqué dans le tableau 5 en annexe.



Graphique 2b: Surfaces cultivables par type d'aménagement



Graphique 2c: Surfaces utilisées par type d'aménagement



La superficie cultivable représente 87% de la superficie aménagée. Et la superficie aménagée utilisée représente 88% de la superficie cultivable. La prise au fil de l'eau est la technique d'aménagement la plus importante. Elle représente environ 74 % des techniques d'aménagement. Le barrage et le pompage représentent respectivement 20% et 6%.

La plupart des aménagements ont été réalisés de 1965-1977. 20 000 ha étaient réalisés avant 1982. Le reste soit 4 000 ha ont été réalisés entre 1982 et 1987. Depuis cette période aucun aménagement hydro-agricole n'a été réalisé.

Le potentiel aménageable est évalué à plus de 100 000 ha, en tenant compte des superficies des bassins versants et des bas-fonds.

2.1.3. L'approvisionnement des paysans en intrants agricoles: réseau de distribution, crédit agricole et subvention

Avec les sociétés sectorielles ou de développement intégré, l'approvisionnement des paysans en intrants agricoles était assuré par ces sociétés soit à crédit, soit au comptant, soit sous forme de subvention. Chaque structure avait un réseau intégré dans son fonctionnement. Sous l'ère de l'ANADER, l'approvisionnement des paysans en intrants agricoles est dévolu au secteur privé (personne morale ou physique).

Les crédits agricoles ont existé de 1974 à 1990 avec la création et la dissolution de la BNDA (Banque Nationale pour le Développement Agricole). Depuis 1990 aucune structure n'intervient véritablement dans le domaine des crédits agricoles.

2.1.4 Mesures relatives à l'accès des producteurs à la terre.

De façon officielle, la terre appartient à celui qui la met en valeur puisque la terre appartient dans son ensemble à l'Etat. Ceci va en contradiction avec les pratiques coutumières car jusque là, dans toutes les régions la cession d'une portion de terre à un producteur se fait sur la base du droit coutumier de la localité. Selon les régions et les coutumes, la terre est un bien inaliénable qui ne peut être vendu. Toute la communauté d'un village y a accès sans discrimination, bien que souvent le patrimoine villageois soit réparti en clan ou en famille élargie.

Sur cette base, un producteur qui n'est pas originaire de la localité ou de la région peut accéder à la terre sur une simple demande à la famille qui l'a accueilli. Suite à cette demande la cession se fait sur la base de la disponibilité de la terre. L'exploitant n'offre que des objets symboliques. Ce geste de la part du producteur ne doit pas être considéré comme un achat puisque celui qui cède est toujours considéré comme le propriétaire.

Dans le cas spécifique des cultures vivrières, le terrain est souvent cédé pour la durée du cycle de la culture pratiquée. Dans ce cas le producteur paie en nature ou en espèce le temps d'occupation.

Dans le cadre du PASA, un plan foncier rural (PFR) est mis en place. Le PFR consiste à cartographier, identifier et à attribuer tout l'espace rural. Ceci permettra à celui qui exploite la terre d'en être le propriétaire et de pouvoir y investir et l'aménager.

Le projet pilote du PFR a pris fin en 1996 dans trois départements et la phase d'extension doit démarrer avant la fin de l'année 1997.

Les conclusions de la phase d'extension aideront à élaborer les textes juridiques pour l'attribution des terres.

2.1.5 La protection de l'environnement

La politique agricole définie par la Côte d'Ivoire après l'indépendance en 1960 vise à son insertion dans l'économie mondiale à travers l'exportation de matières premières, notamment le café et le cacao. Cette politique met l'accent essentiellement sur l'accroissement de la production par une modification des incitations par les prix. L'augmentation de la production agricole étant directement liée au système de culture extensive traditionnelle, du fait du faible niveau de développement des moyens de production, c'est donc au prix d'un déboisement rapide que cette politique a pu être mise en oeuvre, avec la pénétration dans les

zones forestières de populations en voie d'expansion pratiquant la culture itinérante.

La forêt ivoirienne qui couvrait 15,6 millions d'hectares au début du siècle et 9 millions d'hectares en 1965, ne représente plus que 2,5 millions d'hectares en 1991, soit un taux de déboisement de 300.000 hectares par an, nettement supérieur au taux de reboisement actuel qui n'est que de 5000 ha maximum par an.

La destruction de la forêt s'accompagne d'une diminution de la flore et de la faune sauvage dont les habitats naturels sont bouleversés.

Dans les régions du Nord, on assiste à une dégradation des couverts végétaux résultant du surpaturage et des feux de brousse. La densité de la population humaine et animale empêche toute reconstitution de la jachère et conduit à une érosion des terres. Les bilans moyens en azote, phospore et potassium, estimés à l'échelle du pays, sont tous déficitaires. Sur le plan de la matière organique en zone de savane, chaque année les sols cultivés perdent de 3 à 5% de leur stock initial et, d'une manière générale, le brûlis des résidus de récolte et de sarclage rend fortement négatif le bilan organique des sols.

La pression exercée sur les ressources naturelles apparaît à travers l'accroissement des surfaces cultivées: 6% du territoire national en 1965, 11% en 1975, 23% en 1989, soit au total 7 500 000 ha dont 3 400 000 ha consacrés aux cultures d'exportation.

L'environnement et la gestion des ressources naturelles constitue un volet important de programme d'ajustement sectoriel agricole. Ce volet représente 54 milliards de FCFA soit 17% du total du Programme d'INvestissement Public. L'aménagement forestier (essentiellement le Programme Structurel Forestier) constitue la grosse masse des investissements dans le domaine environnemental avec 27,8 milliards de FCFA. La gestion de l'espace rural (12 milliards) est

concentrée sur le Plan National d'Aménagement et de Gestion de l'Espace rural (7,9 milliards). La lutte anti-glossine mobilise l'essentiel du reste des investissements dans la préservation de l'environnement (3,9 milliards).

2.2 Mesures relatives au fonctionnement des marchés des produits agricoles

La politique agricole a généralement stimulé la production des échangeables (café, cacao, coton) par rapport aux non échangeables (manioc, igname). Dans le secteur des vivriers, seul le riz faisait l'objet d'une politique explicite de prix. De 1975 à 1980, l'agriculture non échangeable a été protégée par les politiques d'incitations appliquées par le gouvernement. En revanche, de 1980 à 1989, elle a été défavorisée à cause de la demande globale consécutive à la récession économique.

La politique agricole actuelle du Gouvernement vise l'augmentation de la production grâce à la création d'un environnement incitatif axé notamment sur la poursuite d'une politique de souplesse des prix aux producteurs, l'amélioration du système d'incitation et la limitation des interventions publiques.

2.2.1 Mesures portant sur les prix

La libéralisation des prix, qui se traduit par la réduction du nombre des prix administrés, concerne essentiellement les produits de grande consommation importés, comme le riz mais aussi d'autres produits agricoles.

Dans le cadre du CASA, le Gouvernement a arrêté le principe de libéraliser les prix au consommateur au moment de remplacement des barrières non tarifaires par une protection tarifaire adéquate.

La formation des prix au producteur sera de la responsabilité commune des producteurs et des usiniers. Le prix sera négocié par le canal de comités paritaires et Conseil d'Administration, sans intervention de l'Etat, les signaux du marché mondial pouvant ainsi être répercutés aux producteurs. Ainsi, le prix administré au producteur a été éliminé fin Août 1995 sur le régime de palme, le caoutchouc naturel, la noix de coco et le coprah.

Une augmentation des prix au producteur de café et de cacao est attendue de la diminution progressive du Droit Unique de Sortie (DUS) et leur ajustement périodique sur la base de la valeur export, de la restructuration de la CAISTAB se traduisant par la baisse de ses coûts de fonctionnement. Dans le même temps, il est prévu une réduction/détaxation des droits d'entrée sur les intrants ou sur l'application de la TVA pour alléger quelque peu le coût des consommations intermédiaires et avoir un effet positif sur la consommation des intrants agricoles.

La remontée des cours internationaux a permis une augmentation des cours payés au producteurs de coton. Cependant, cette décision ne constitue pas un engagement au titre de la politique macro-économique. Dans les dispositions de la privatisation, le prix d'achat au producteur de coton sera de la responsabilité commune des producteurs et usiniers qui doivent négocier le prix.

Les intrants utilisés dans la culture de coton comme ceux utilisés dans la production de café et de cacao bénéficient d'une exonération des taxes à l'importation et de la TVA.

2.2.2 Mesures portant sur la régulation des marchés

Dans le cadre des réformes engagées par le Gouvernement plusieurs mesures ont été ou sont en cours d'exécution dans les filières les plus

importantes du secteur agricole. C'est le cas de la filière café-cacao, de la filière riz, de la filière coton .

Dans la filière café et cacao, les diverses transformations en cours portent sur:

- 1 le retrait de la CAISTB de la commercialisation intérieure qui aura pour conséquence la suppression des centres d'achat gérés par celle-ci. Cette mesure contribuera à une meilleure organisation des producteurs mais, l'essentielle de la mesure profitera surtout aux firmes privées qui sont rodées à ce travail, ont des moyens financiers et qui disposent des moyens logistiques, de magasins de réception et de stockage.
- 2 la suppression de la péréquation sur les coûts de transport qui peut, il est possible, inciter le secteur privé, à préférer la collecte des produits dans les zones les plus intéressantes.
- 3 la réorganisation interne de la CAISTAB qui vise essentiellement à: (1) une meilleure transparence des opérations commerciales (2) l'ouverture des enchères à des opérateurs extérieurs (3) la diminution des dépenses de fonctionnement.
- 4 la réduction du rôle de la CAISTAB dans la commercialisation extérieure. Cette mesure doit se traduire par le déblocage du système des exportations par adjudication afin d'optimiser les recettes d'exportation.
- 5 la taxation à l'exportation du café et du cacao. Le Gouvernement a décidé conformément au document-cadre de politique économique de réviser annuellement les DUS avec pour objectif d'atteindre 7% du prix CAF pour le café et 20% du prix CAF pour le cacao. Cette mesure permettra de transférer aux producteurs et aux intermédiaires une part de la valeur ajoutée jusque là captée par l'Etat. Ce qui permettra de relancer la

consommation rurale ainsi que la remise en état des plantations pratiquement abandonnées depuis quelques années.

- 6 la constitution de réserves de stabilisation et de système de vente à terme afin de disposer d'un prix de référence de base, limitant les effets des fluctuations saisonnières des cours et de s'assurer de l'équilibre de la filière.

Dans la filière riz, la libéralisation progressive engagée dans le cadre du PASCO et du CARE se poursuit par la mise en oeuvre du CASA. Les mesures prises concernant le riz ont trait à la libéralisation des importations et des prix, l'évolution du rôle de la Caisse de Péréquation, la gestion de stock de sécurité désormais assurée par le secteur privé, l'élimination des péréquations sur les transports et la privatisation des rizeries et silos.

La mesure la plus importante est la privatisation des rizeries et des silos qui a pour objectif de redynamiser le secteur de la transformation de paddy. Cette privatisation engagée depuis 1994, est prévue au titre de CARE. A l'exception des rizeries et silos conservés par l'Etat pour des stocks de sécurité, le reste représenterait l'apport en capital de l'Etat à la création d'une compagnie, la SOPRORIZ, dans laquelle l'Etat serait actionnaire minoritaire à hauteur de 35%.

Une autre mesure importante dans la filière riz a été la dissolution de la Caisse Générale de Péréquation (CGPP) qui a cessé toutes ses activités dans les opérations d'importation de riz en 1995, puis dissoute la même année.

La libéralisation des importations et des prix du riz devrait entraîner une hausse du prix à la consommation dont bénéficieraient les producteurs nationaux de cette denrée.

Dans la filière coton, les mesures de politique macro-économique s'articulent autour de la détaxation des intrants, de l'augmentation des prix au

producteur et de la privatisation de la Compagnie Ivoirienne des Textiles (CIDT). La privatisation de la CIDT aura des conséquences sur les relations opérateurs/producteurs avec avantage pour les producteurs.

2.3 Mesures destinées à élargir la participation des ruraux aux politiques de développement du secteur de l'agriculture

Le succès économique des années 60 et 70 , l'existence des disponibilités financières dans le secteur public et l'absence relative d'investissements privés pendant les premières années d'indépendance ont présidé au développement d'un modèle basé sur l'intervention directe de l'Etat dans les activités productives du secteur agricole. Le gouvernement a entrepris durant la période de prospérité économique, différents types de projets pour promouvoir la production agricole et améliorer les revenus et conditions de vie des populations rurales. Cependant, l'entretien constituant parfois de lourdes charges récurrentes pour les populations, des infrastructures ont été abandonnées une fois le projet terminé. Les populations n'ont pas été impliquées dans leur conception, leur mise en oeuvre et leur financement.

Afin de promouvoir le développement durable de l'agriculture, il convient de reconnaître que les producteurs sont fondamentalement les partenaires clefs qu'il faut consulter et dont il faut prendre en compte les aspirations dans le processus d'élaboration et d'application des politiques agricoles. Fort de cet enseignement, le gouvernement ivoirien a voté la loi plan de 1971-1975 instituant les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) qui constitue le premier acte de l'Etat dans la voie de la décentralisation et l'implication des populations dans le processus de développement en milieu rural. Les FRAR constituent un instrument d'aménagement du territoire et de planification à la base. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale de décentralisation des pouvoirs de décision et de recherche d'une participation accrue des populations rurales à l'identification, au

financement et à l'exécution des projets de développement (infrastructures et équipements collectifs de base en milieu rural).

Plus récemment, le gouvernement a initié avec les bailleurs de fonds, le Projet National de Gestion des terroirs et d'Equipment Rural (PNGTER) dont l'objectif est de renforcer les capacités et les responsabilités des communautés villageoises dans la planification et la gestion des ressources naturelles, des activités de développement économique ainsi que des équipements et infrastructures rurales.

L'appui de l'Etat au développement du mouvement coopératif témoigne de la volonté de l'Etat d'amener les producteurs à s'organiser et à prendre en charge eux-mêmes certains des services de base qui les concernent directement.

Dans le souci d'impliquer les populations agricoles dans le processus de développement rural, le gouvernement favorise la participation des organisations professionnelles agricoles au débat national concernant l'élaboration des politiques agricoles et leur contribution effective à l'application de ces politiques. Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) constituent un instrument de promotion de dialogue entre l'Etat et les organisations professionnelles agricoles. Dans la filière café-cacao, 50% des producteurs sont regroupés dans les OPA de base, les GVC et leurs unions.

La création de l'Agence Nationale d'Appui au développement Rural (ANADER) en 1993 constitue une mesure de restructuration des services agricoles. Elle a pour rôle de promouvoir les associations des producteurs au niveau villageois, de développer les capacités de négociation des associations professionnelles en matière de politiques agricoles et de développer leur capacité à commercialiser les produits agricoles.

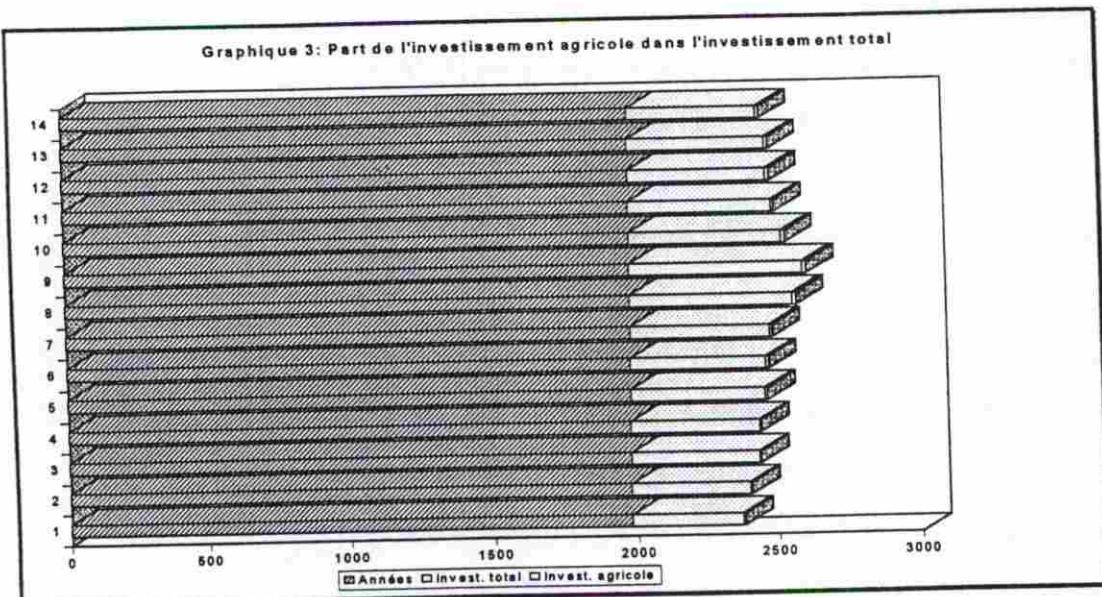
Enfin, les chambres d'agriculture sont réhabilitées en 1994 avec une fonction de consultation et de représentation officielle des membres auprès des

instances gouvernementales de décision. Elles remplissent des responsabilités de développement en matière de réalisation des actions au profit de l'agriculture, des producteurs agricoles et des populations rurales.

2.4 Les investissements dans l'agriculture

Dans les années 60 et 70, le développement rural ne constituait que 20 à 30% de l'investissement global. Face à la montée de la crise économique et voulant faire du secteur agricole le moteur du développement, l'Etat a augmenté la part de l'investissement public consacrée à l'agriculture à environ 40% du total de l'investissement public. La persistance de la crise a entraîné une baisse de l'investissement public en faveur de l'agriculture de 40% entre 1988-1990.

Après la dévaluation du FCFA en janvier 1994, la dotation pour le programme public en milieu rural a presque doublé, passant de 34 milliards de FCFA en 1993 à 61 milliards en 1994 par la création de fonds spéciaux de développement. Le Programme Spécial d'Investissement et d'Equipement (BSIE) pour l'agriculture révèle que pour la période 1991-1993, 66% de l'investissement public dans le secteur agricole a été affecté à la production agricole et 7% à l'élevage. En 1994, 77% ont été consacrés aux investissements de production agricole. L'évolution des investissements publics par secteur en milieu rural et les dépenses de l'Etat pour le développement agricole sont présentées au tableau 3.



Hors mis les investissements directs, l'Etat participe par le biais des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) aux investissements ruraux dont le montant cumulé s'élève à environ 12,3 milliards de FCFA entre 1973 et 1988. Il a participé également à concurrence de 3,4 milliards de FCFA entre 1973 et 1991 aux investissements en milieu rural à travers les collectivités.

Le programme d'investissement le plus important dans le domaine agricole et rural est PIP qui bénéficie de l'appui de du FMI à travers le "Enhanced Structural Adjustment Facility" et de la Banque Mondiale à travers le PASCO. Les investissements prévus dans le cadre de ce programme s'élèvent à 310 milliards de FCFA dont les investissements agricoles, exportations et vivriers, représentent, avec 120 milliards de FCFA, 39% du programme et le secteur de l'élevage 38 milliards soit 12%

Le PIP accorde une place importante (23% de l'ensemble des investissements) au renforcement de la compétitivité des filières : ces interventions procèdent de la "stratégie d'exploitation des potentiels de production qui concourra à relancer la croissance du secteur agricole". La modernisation des systèmes de production est visée à travers les effets de la vulgarisation, formation Recherche-Développement (19% des investissements).

Sous l'angle sectoriel, les actions de consolidation sont axées sur les filières d'exportation (25,5 milliards de FCFA):

- Café-cacao: relance de la production à travers la réhabilitation et la création des plantations;
- Hévéa: extension des plantations villageoises;
- Sériculture: promotion d'un partenariat producteur-industriel.

Les activités agricoles à but de consommation intérieure, et en particulier la substitution de riz par du riz produit localement reçoit un appui significatif de 34,7 milliards de FCFA soit 11% du programme affectés à la relance rizicole.

La réorientation du projet soja vers la production rizicole et une intégration agriculture-élevage mobilise pour sa part 10,7 milliards de FCFA.

Les actions de structuration et d'appui à l'organisation des filières représentent 15 milliards dont la réalisation d'un marché de gros.

L'appui au secteur de l'élevage comporte la privatisation des ranch (3 milliards), l'émergence de filières lait, pêche et aquaculture concurrentielles (3 milliards), l'organisation de production depuis les producteurs jusqu'à la mise en marché (16,4 milliards), la réalisation d'abattoirs urbains modernes (10,2 milliards), la diffusion et l'amélioration de techniques (11,2 milliards).

Les plus récents programmes d'Ajustement sectoriel sont CARE et le CASA dont les objectifs et le niveau d'exécution sont résumés dans les tableaux synoptiques en ci-après.

Mesures prévues dans le cadre de CARE¹

Politiques	Objectifs	Mesures prévues	Calendrier d'exécution	Observation
Reformes des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> - création des incitations à la production, - amélioration de la transparence du marché de riz et de stimuler la production intérieure tout en supprimant les subventions onéreuses, - réduction des coûts de transport maritime en vue d'améliorer la compétitivité des exportateurs tout en réalisant le coût pour le consommateur des biens importés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des taxes à l'exportation sur le café et le cacao - élargissement de l'assiette des taxes à l'importation par la réduction des exemptions sur les DJS et sur les BNT, - suppression du taux maximum de TVA de 35% et l'abaissement du taux standard de 25 à 20% 	<ul style="list-style-type: none"> 1994 1994 1996 	<ul style="list-style-type: none"> achevé achevé en cours
Politique commerciale et tarifaire	<ul style="list-style-type: none"> - approfondir les réformes engagées dans le domaine du commerce international en éliminant la plupart des BNT à l'exception de celles liées à la sécurité nationale, l'environnement et la santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - examiner la possibilité de simplifier les tarifs applicables aux importations, - libéraliser les prix - augmenter les prix au producteur de café et de cacao 	<ul style="list-style-type: none"> 1992-1996 1994 	<ul style="list-style-type: none"> en cours en cours
Politique de riz	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre l'autosuffisance en riz tout en assurant la compétitivité de la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation des quotas d'importation pour le riz ordinaire en 1995-96 puis suppression en janv 1997, - libéralisation du prix du riz ordinaire importé (droit de douane = 15%) - libéralisation du prix cargo (1995) et ordinaire (1996) - élimination des systèmes de prééquation sur les transports - libéralisation du prix de riz de luxe (droit de douane = 25%) - privatisation des silos et rizeries 	<ul style="list-style-type: none"> 1995-1997 1996 1995-1996 1994 1994 	<ul style="list-style-type: none"> non achevé non achevé non achevé non achevé

¹ Nous avons reporté dans les tableaux uniquement les reformes qui touchent directement le secteur agricole.

Mesures prévues dans le cadre de CASA

Politiques	Objectifs	Mesures prévues	Calendrier de réalisation	Observations
Politique café-cacao	relance de la productivité à travers la réhabilitation et la création de plantations	<ul style="list-style-type: none"> - suppression des centres d'achat gérés par la CAISTAB et le rôle de la Caisse dans la péréquation des coûts de transport, - mise en place par la CAISTAB d'un système de vente extérieure par enchères ouvertes aux exportateurs et compétiteurs extérieurs et contrôle d'application du système, - libéralisation de la commercialisation extérieure du café, - réduction des frais de fonctionnement de la CAISTAB de 40%, - augmentation prix au producteur (+16% cacao, +8% café), - constitution de réserve de stabilisation 	1995/96	achevé sauf deux derniers points en cours
Politique de riz	finaliser les réformes engagées dans le programme CARE	<ul style="list-style-type: none"> - libéralisation prix de riz ordinaire et suppression de la péréquation transport, - dissolution de la CGPP, - élimination de quotas sur importations de riz ordinaire 	1995/96	Complètement achevé
Politique dépenses publiques en agriculture		<ul style="list-style-type: none"> - adoption d'un budget l'investissement agriculture pour 1996 en cohérence avec le programme triennal 95-96 	continu	Commencer en 1996
Politique commerciale et tarifaire	renforcer et finaliser les mesures du Programme d'Ajustement Sectoriel Compétitivité (PASCO): libéralisation du commerce international	<ul style="list-style-type: none"> - élimination des BNT sur tabac, café, textiles synthétiques, sacs usagés, fin 1996 - élimination des BNT sur outillage agricole, farine de blé fin 1996 - libéralisation des prix des produits agricoles et réduction taux effectif de protection à 40% ou moins - élimination BNT et suppression contrôle des prix sur coton et sucre simultanés avec privatisation CIDT et Sodessucré, - révision annuel de DUS sur café et cacao, avec objectif taux de 20% du prix export pour cacao et 7% pour café 	1996	non achevé non commencé
Politique de privatisation des entreprises		<ul style="list-style-type: none"> - définition stratégie privatisation sodessucré: mise en vente, sélection des offres et négociation - définition stratégie privatisation CIDT: choix, sélection des compétiteurs, adjudication et négociation 	1996	en cours en cours

Chapitre 3 : Incidence des PASA sur les échanges sous-régionaux de produits agricoles

3.1 Evolution des flux d'échanges sous-régionaux de produits agro-alimentaires.

3.1.1 Justification du choix des produits retenus

Sur les recommandations du Groupement communautaire sectoriel des produits du cru de l'Afrique de l'Ouest (CRUAO), et sur la base des entretiens que nous avons eus avec :

- des fonctionnaires du Ministère du commerce,
- des fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture,
- des commerçants et transporteurs,

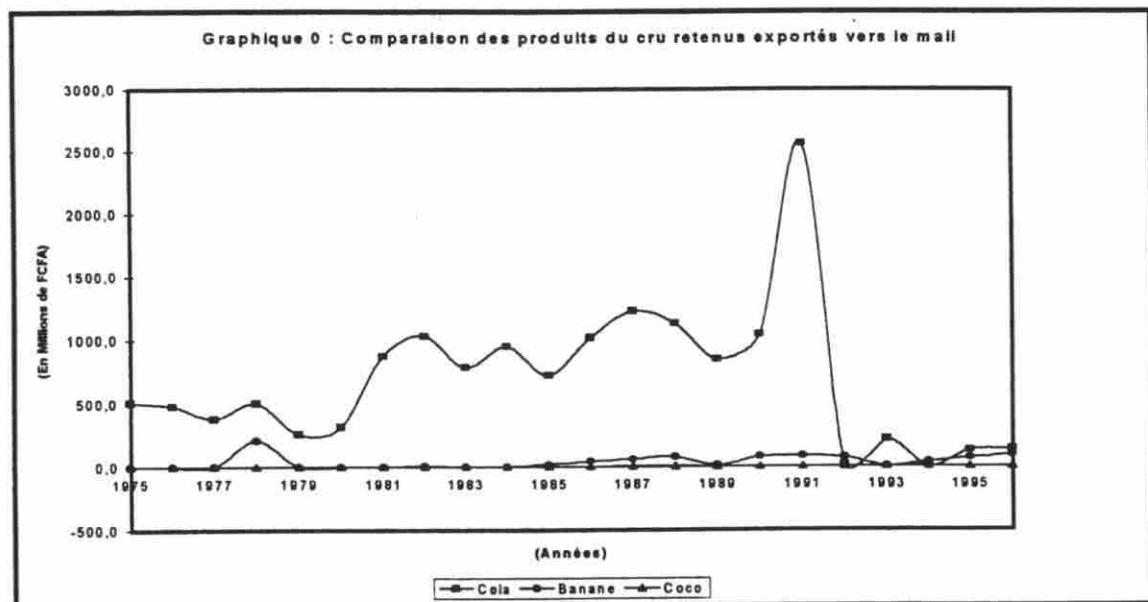
d'une part, et sur la foi des données collectées auprès :

- de la douane,
- de la chambre d'agriculture et du commerce,
- du Ministère de l'agriculture,

d'autre part, nous avons retenu trois produits les plus importants des produits du cru exportés vers le Mali. Ce sont :

- la noix de cola,
- la banane plantain,
- la noix de coco.

La noix de cola est de loin le produit du cru le plus important, du moins jusqu'en 1991. La banane plantain occupe le deuxième rang et la noix de coco, le troisième rang comme l'atteste le graphique ci-après.



3.1.2 Présentation des produits retenus

3.1.2.1 La noix de cola

La noix de cola est le fruit du colatier. Les colatiers cultivés et les nombreuses formes forestières de colatiers sauvages constituent des espèces d'origine africaine. Ils sont cultivés dans les régions forestières en association avec le café et le cacao. Avant 1991, il n'existe pas de plantations pures de colatiers. C'est dire qu'il n'existe pas de planteurs de cola spécialisés. Grâce à l'effort de recherche de l'IRCC (Institut de recherche en café et cacao), il existe, en 1996, sur la base des plants distribués, 174 plantations spécialisées couvrant 376 ha non encore en production. Elles sont situées au Sud, principalement à Aboisso, Agboville et Tiassalé.

Malgré l'importance de la cola eu égard au revenu annuel moyen d'exportation de 2,3 Millards de fcfa, qu'elle a procuré à la Côte d'Ivoire de 1975 à 1996 (cf tableau 3), la culture de la cola n'a jamais été intégrée à un programme du gouvernement en matière de développement agricole. C'est par simple curiosité de chercheurs, que les chercheurs de l'IRCC ont mis au point des clones précoces² qui ne sont pas encore introduits en milieu paysan, faute de structure de vulgarisation et d'encadrement. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), est de création récente (1993) et tarde à intégrer la culture de la cola dans son programme d'encadrement. C'est que, de tout temps, cultivée en association avec d'autres cultures, la cola apparaît comme une culture marginale.

80% de la production est exportée. La consommation locale est estimée à 20%. Sur la base des valeurs cumulées des exportations par pays de 1975 à 1996, le Burkina-Faso est le premier importateur (34%), suivi du Mali (30%), du Niger (8%), du Nigéria (4%), du Sénégal (2%), la France (1%), USA (1%) etc.. La cola n'est pas une nourriture habituelle du régime alimentaire ivoirien. Traditionnellement, elle est utilisée dans les cérémonies de mariage, de baptême, de réconciliation et de funérailles chez les Mandé du Nord (Malinké et Dioula).

Le commerce de gros de la cola est dominé par un groupe d'acheteurs-collecteurs-expéditeurs ivoiriens localisés à Anyama dans la banlieue Abidjanaise. Non organisés, ils subissent la concurrence d'acheteurs-collecteurs-transporteurs étrangers qui viennent des pays importateurs, principalement , le Nigéria, le Mali et le Niger, s'approvisionner directement, bord champs. Leur présence dans le circuit, accroît la demande de cola face à une offre insuffisante liée au caractère marginal de la production. Sous l'effet de

²Ils entrent en production au bout de 3 ans au lieu de 10 ans comme c'est le cas pour les variétés non améliorées

la loi de l'offre et de la demande, le prix au producteur s'élève, entraînant la réduction de la marge bénéficiaire des opérateurs ivoiriens.

Le transport de la cola se fait par voie routière en direction des pays limitrophes dont le Mali. Les transporteurs sont l'objet de tracasseries diverses de la part des agents de douanes, des eaux et forêts, et de la gendarmerie qui leur soutirent à chaque barrage au moins 2000 FCFA. En sus des 48.000 f cfa de taxes légales dont ils s'acquittent par voyage, les transporteurs déboursent au moins 64000 fcfa, car le nombre des barrages est passé de 18 qu'ils étaient au début des mesures de libéralisation du commerce à 32 actuellement. Les coûts connexes de transactions, c'est-à-dire, hormis le coût de transport proprement dit, se situent entre 48000 fcfa à 112000 fcfa par voyage.

3.1.2.2 La Banane Plantain

La banane est le fruit du bananier. Il existe plus de 200 variétés de bananiers. Le bananier plantain ou bananier "foutou" et le bananier nain ou bananier "poyo" ou bananier "dessert", sont deux variétés originaires d'Asie cultivées en Côte d'Ivoire. Les plus grandes zones de production sont le Centre-Ouest, le Sud-Ouest et l'Ouest. Alors que le bananier "poyo" ou bananier "dessert" fait l'objet de cultures spécialisées et intensives en vue d'approvisionner les marchés lointains des pays occidentaux, le bananier plantain est intégré dans un système de cultures associées³ et assure en priorité l'alimentation de base des populations qui les cultivent. L'autoconsommation représente 50% de la production disponible. L'éventail culinaire de la banane plantain est étendu et varie assez peu d'une région à l'autre. Les formes de consommation les plus courantes sont : foutou, foufou, aloko, cracro, banane "braisée".

³ Exemples d'association du bananier plantain avec d'autres cultures : café-banane plantain ; cacao-banane plantain ; riz-banane plantain ; taro, igname - banane plantain etc.

La Côte d'Ivoire est sans doute parmi les plus grands producteurs africains. Sur un total annuel estimé entre 6 et 10 Millions de tonnes en Afrique⁴, la production ivoirienne dépasse 1 Million de tonnes.

La production de la banane plantain est caractérisée par une saisonnalité bien marquée. D'Octobre à Juin, la production est forte, il y a abondance. Elle est faible de Juillet à Septembre, il y a pénurie. L'exportation est plus ou moins forte selon que l'on est en période d'abondance ou de pénurie.

Le commerce international de la banane plantain est très faible. Il avoisine 1% de la production disponible. Quoique très faible, il a quand même rapporté à la Côte d'Ivoire, sur la base des valeurs cumulées de 1975 à 1996, en moyenne, par an, 81 Millions de FCA.

Depuis près de 20 ans, deux opératrices ivoiriennes, basées à Bouaké, assurent l'exportation de la banane plantain sur le Mali et le Burkina-Faso. Elles le font concurremment avec des opérateurs maliens et Burkinabés, basés dans leur pays d'origine, et qui viennent s'approvisionnent directement en Côte d'Ivoire.

Le transport sur le Mali se fait par la voie routière, dans les véhicules de 10 tonnes dont la location s'élève par voyage à 200.000 FCFA. A ce coût, il faut ajouter les taxes régulières (48000 fcfa par véhicule et par voyage) et les taxes irrégulières (18000 fcfa à 22000 fcfa⁵). Le coût total de transaction varie entre 215000 fcfa (coût plancher) et 222 000 fcfa (coût plafond).

⁴FLINN (J.C) et HOYOUX (J.M) : Le bananier plantain en Afrique. Estimation de son importance, rentabilité de sa recherche, suggestions économiques. Fruits, vol. 31 N° 9, 1976

⁵Les deux exportatrices ivoiriennes ont déclaré débourser 1000 fcfa à chaque barrage. Or le nombre de barrages à partir de Bouaké varie entre 15 et 22.

Le transport sur le Burkina-Faso se fait par voie ferroviaire, dans les wagons dont la location s'élève à 295.200 FCFA pour 20 tonnes. A ce coût, il faut ajouter uniquement les taxes régulières.

Sur la base des valeurs cumulées des exportations par pays de 1975 à 1996, le Mali est le premier importateur de la banane plantain (50%), suivi du Burkina-Faso (31%) et de la France (15%).

Le taux de commercialisation local et national avoisine 49% de la production disponible. Il est fonction du rythme de l'urbanisation des zones concernées.

Comme la cola, la culture de la banane plantain n'a jamais été intégrée à un programme du gouvernement en matière de développement agricole.

3.1.2.3 La noix de coco

La noix de coco est le fruit du cocotier. D'origine asiatique, le cocotier est plus cultivé en basse Côte d'Ivoire où il est l'unique spéculature de rente, principalement sur le littoral. Les principales zones de culture sont : Alladian-Dabou (9.416 ha), Grand-Lahou-Fresco (6.693 ha) , Sassandra-Tabou (5.578 ha), Abidjan et environs (2.762 ha), Assinie-Adiaké-Aboisso (8637), Moyenne Côte d'Ivoire (2.506 ha).

Contrairement au colatier et au bananier, le cocotier fait l'objet de culture spécialisée. Elle a connu un essor à partir de 1967 avec le lancement du plan cocotier. Le programme de développement des plantations industrielles était conduit par la Palmindustrie. Tandis que la Sodepalm pilotait le programme de développement des plantations villageoises. Mais, à la suite de la dissolution de la Sodepalm (1988), seule la Palmindustrie avait en charge, jusqu'à sa privatisation récente, les deux programmes.

La cocoteraie ivoirienne est estimée actuellement à 35.592 ha dont 93% sont situés en basse Côte d'Ivoire, et 7% situés en moyenne Côte d'Ivoire. Elle représente 0,3% de la superficie mondiale (10.592.000 ha).

La noix de coco ne constitue pas l'alimentation de base des populations qui la produisent. Elles la consomment occasionnellement pour s'abreuver. L'essentiel de la production est exportée, soit sous forme qualifiée de "noix de bouche" , soit rapée, soit transformé en coprah. La noix de coco rapée est utilisée en biscuterie et en pâtisserie. L'huile de coprah est le principal produit du cocotier commercialisé dans le monde.

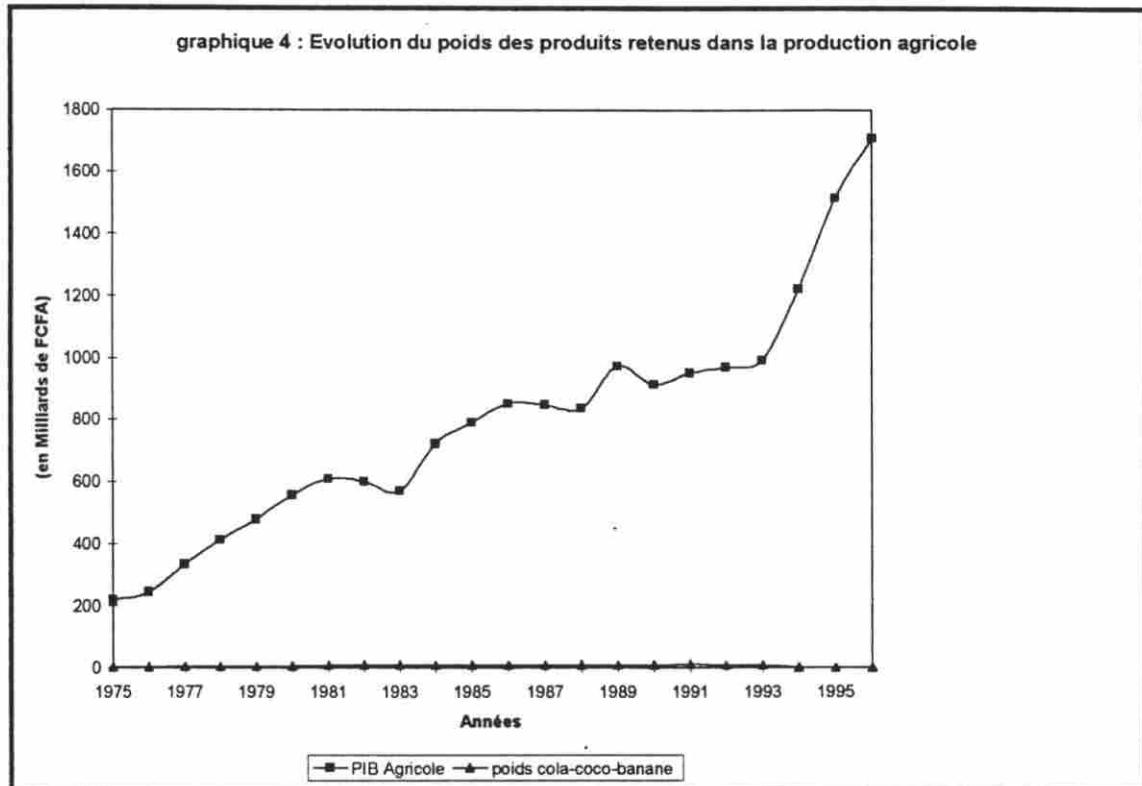
L'exportation totale de la "noix de bouche" ou noix de coco non rapée et non transformée en coprah, représentait en 1975, 14 mille tonnes⁶, soit 39% de la production. Aujourd'hui, elle représente 3 mille tonnes, soit à peine 1 % de la production. La noix de coco est de moins en moins exportée sous forme de "noix de bouche".

Le Mali a importé 18 tonnes de "noix de bouche" en 1982 et 16 tonnes en 1994. Il a dépensé respectivement 350 000 FCFA et 327 000 FCFA. Sa plus forte importation se situe en 1987 (93,1 tonnes, soit 3,1 millions de FCFA). Le transport se fait par voie routière en complément de chargement d'autres produits. Il est, par conséquent , difficile d'estimer les coûts de transactions.

L'exportation de la "noix de bouche" a rapporté à la Côte d'Ivoire un revenu moyen annuel évalué à 367,3 millions de FCFA de 1975 à 1996. Sur la base des valeurs cumulées sur la période, l'Italie est la première importatrice (23%), suivie par le pays-bas (22%), la France (10%), le Brésil (8%), Espagne (5%), Allemagne (4%) etc.

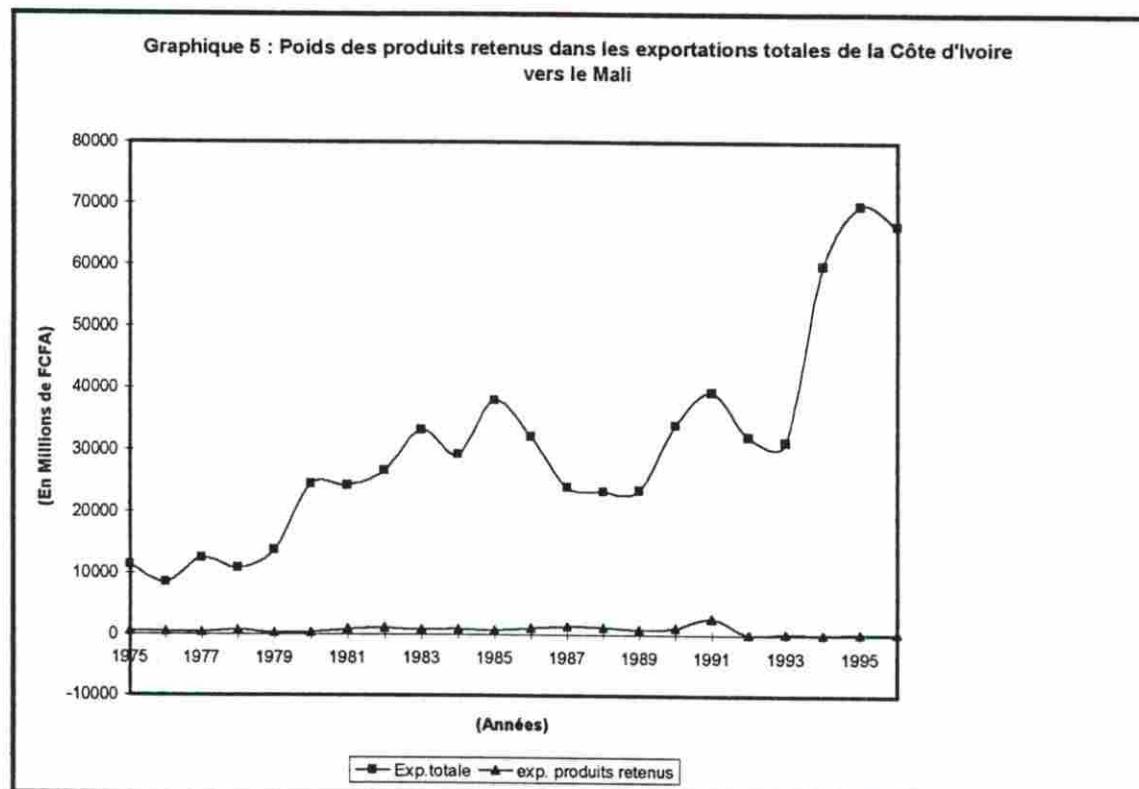
⁶Une noix de coco pèse 450 g

3.1.3 Evolution du poids des produits retenus dans la production agricole de la Côte d'Ivoire



La production des produits retenus représente une infime partie du PIB agricole. Il ne pouvait en être autrement étant donné le caractère marginal de la culture de deux ou trois produits retenus. Alors que la courbe du PIB agricole montre un mouvement résolument ascendant, avec une décroissance légère par moments, celle des produits retenus est monotone et se confond avec l'axe des abscisses. L'écart entre les deux courbes devient de plus en plus grand. Preuve que les différents programmes d'ajustement et la dévaluation n'ont pas pu stimuler la production des produits concernés.

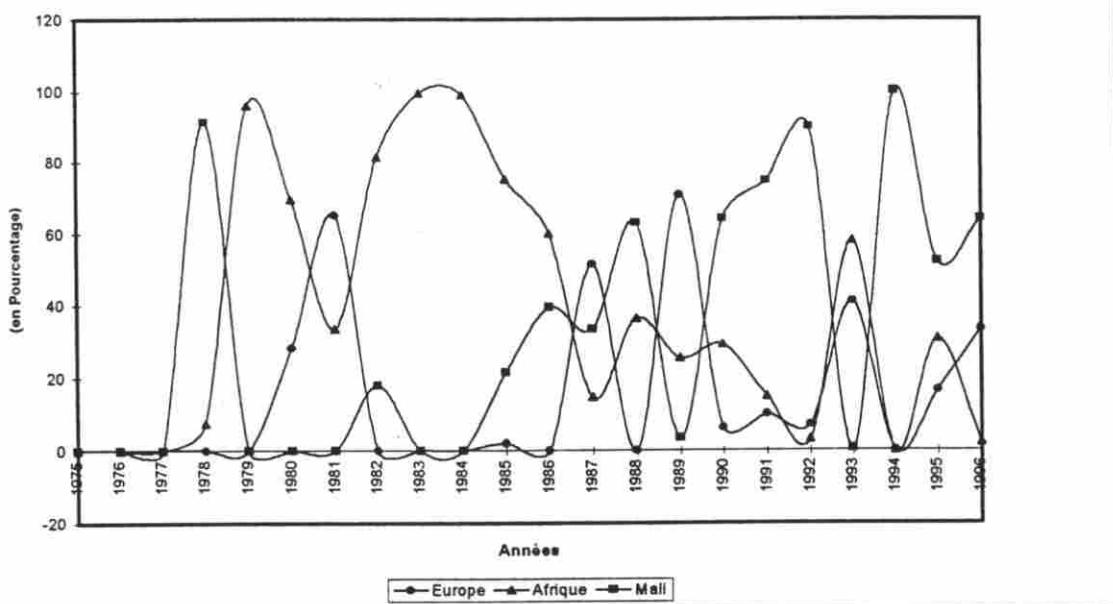
3.1.4 Evolution du poids des produits retenus dans les exportations de la côte d'ivoire vers le mali



Les deux courbes montrent clairement que les importations du Mali en provenance de la Côte d'Ivoire, porte davantage sur les produits manufacturés et les services que sur les produits du cru. Elles confirment le fait que le commerce international est bien une demande de différence, c'est-à-dire, la manifestation de la complémentarité. Une nation importe ce qu'elle ne peut produire.

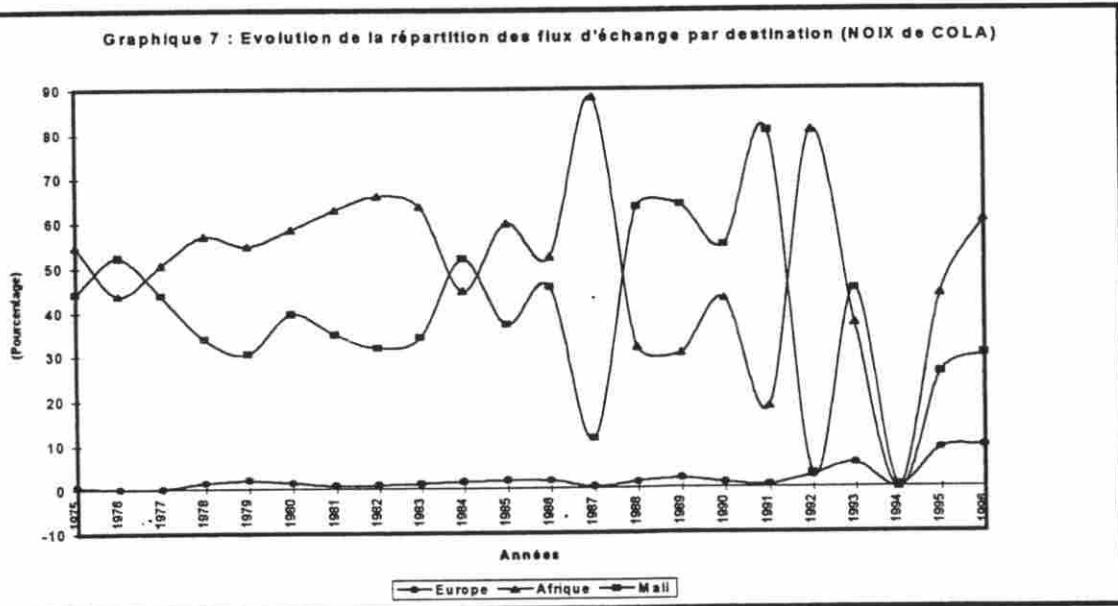
3.1.5 Evolution de la répartition des flux d'échange par destination

Graphique 6 : Evolution de la répartition des flux d'échange par destination (Banane Plantain)

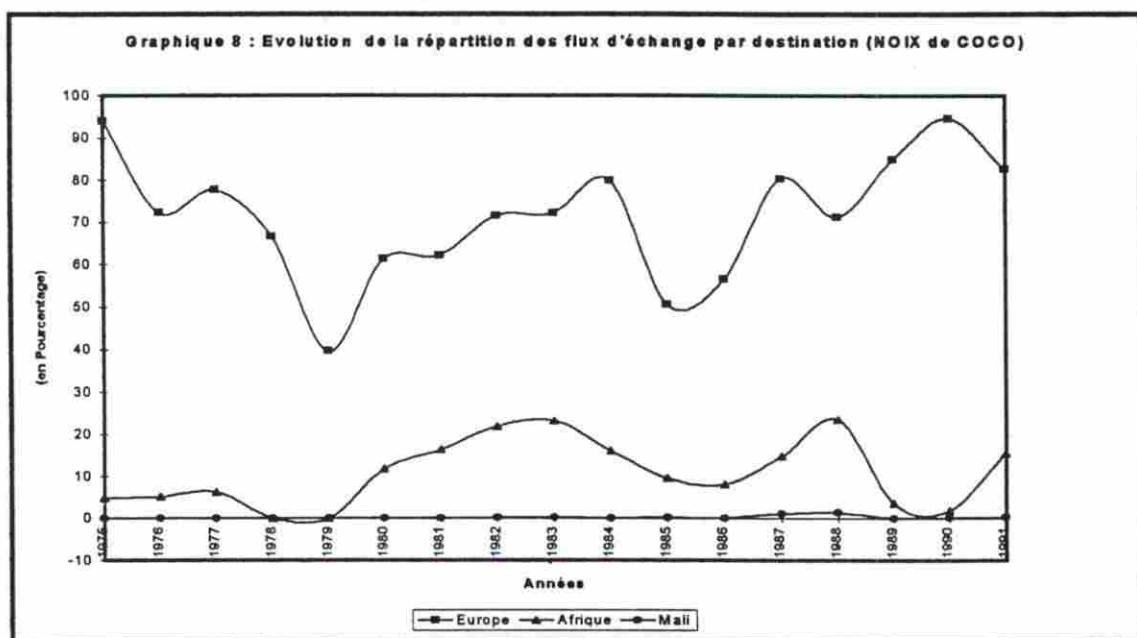


On constate la prééminence de l'Afrique et du Mali en ce qui concerne l'importation de la banane plantain de la Côte d'Ivoire de 1975 à 1982. Mais avec la forte présence des africains en Europe, une demande européenne s'affirme et atténue, à partir de 1983, l'hégémonie africaine. Le Mali à lui seul, importe autant de bananes plantain que l'ensemble des autres pays africains.

Graphique 7 : Evolution de la répartition des flux d'échange par destination (NOIX de COLA)



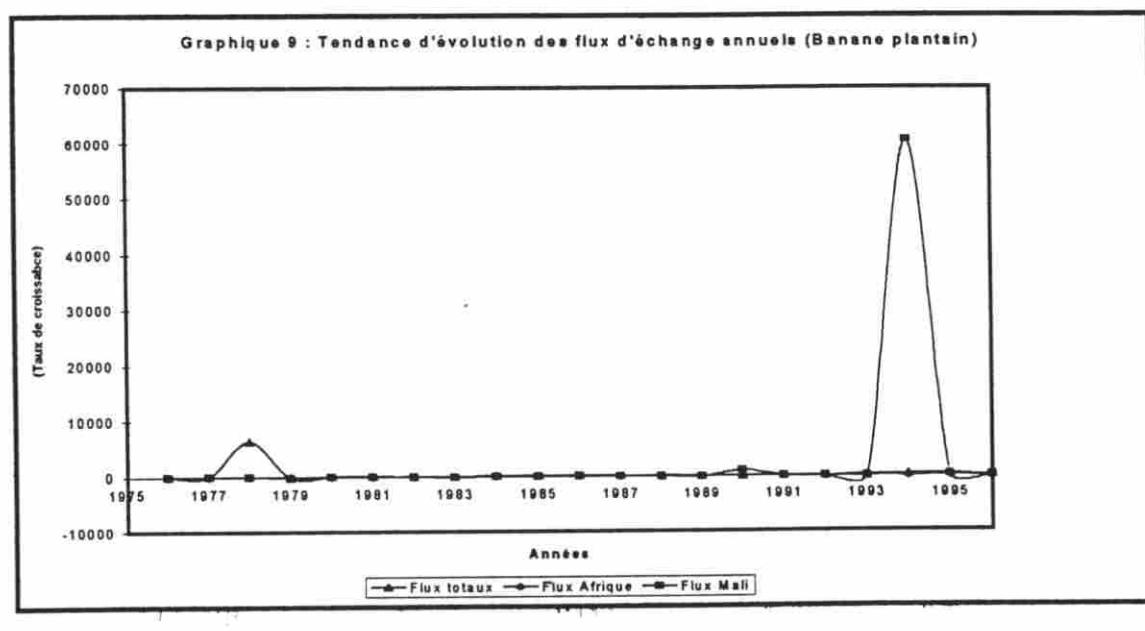
Il y a une remarquable similitude entre la destination de la banane plantain et celle de la noix de cola. Le continent africain démeure un débouché très important. En moyenne, de 1975 à 1992, 95 % des ventes y sont réalisées. En 1994, l'Afrique et le Mali sont à leur plus bas niveau, tombant ainsi au niveau de l'Europe. A partir de 1995, la tendance est à la hausse en Europe, en Afrique et au Mali.



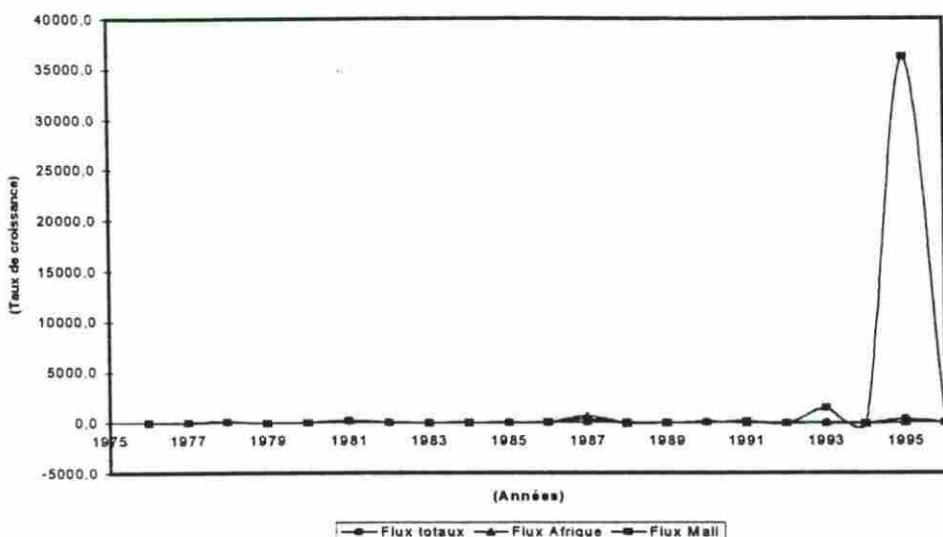
La noix de coco est le seul produit pour lequel l'Europe représente le plus important débouché (en moyenne, 73 % des ventes totales de 1975 à 1991), suivie de divers pays (17,9%), ensuite, l'Afrique (9 %) et enfin le Mali (0,1%). Les phases ascendantes et descendantes alternent en ce qui concerne les courbes représentatives des importations de l'Europe et de l'Afrique. La courbe du Mali ne s'éloigne guère de l'axe des abscisses.

3.1.6 La croissance des flux d'échange

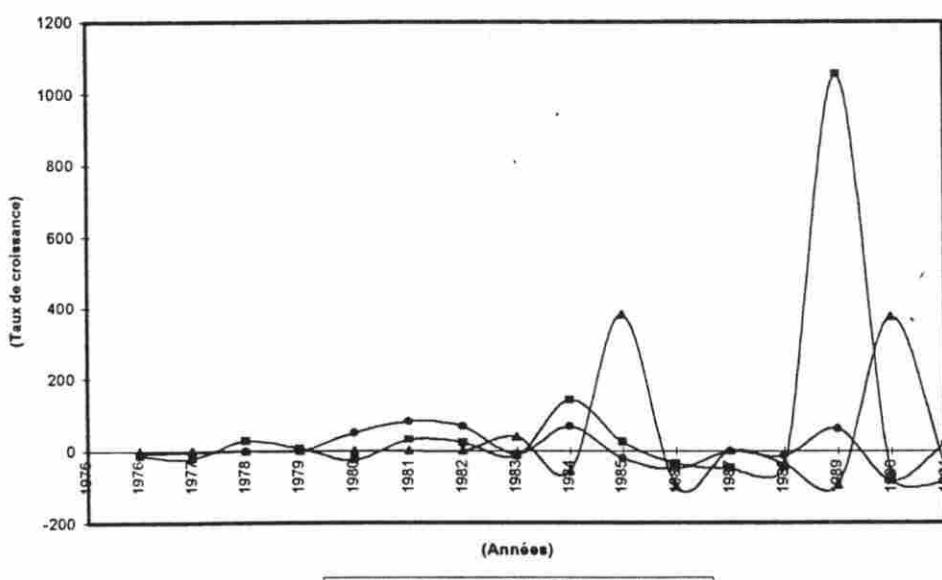
Les flux d'échange des trois produits retenus sont très erratiques. L'amplitude entre les taux de croissance positifs et négatifs est énorme. Ce qui dénote un sérieux déséquilibre entre l'offre et la demande. Il s'en suit une forte instabilité des recettes en ce qui concerne la Côte d'Ivoire et une demande importante insatisfaite pour les importateurs.



Graphique 10 : Tendance d'évolution des flux d'échange annuels (Noix de coko)



graphique 11 : Tendance d'évolution des flux d'échange annuels (Noix de coco)



3.2 La contribution des PASA à l'évolution des flux d'échange sous-régionaux de produits agro-alimentaires

Depuis une douzaine d'années, les ajustements structurels progressifs mis en oeuvre par le Gouvernement ivoirien ont reçu l'appui continu des bailleurs de fonds et, en particulier, celui du groupe de la banque Mondiale.

Les programmes d'ajustement successifs ont pour objectif de rétablir une position viable de la balance des paiements, mais aussi de relancer une croissance économique durable par une amélioration de la productivité des différents secteurs de l'économie dont le secteur de la production agricole.

Le programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) avait des objectifs spécifiques suivant:

- améliorer les termes de l'échange en faveur de l'agriculture,
- réorienter les incitations vers les cultures ayant un fort avantage comparatif en délaissant les cultures les moins rentables,
- réduire les coûts dans le secteur agro-industriel pour restaurer sa compétitivité,
- réduire l'implication des entreprises parapubliques dans les activités productives et améliorer leur efficacité,
- réorienter les dépenses publiques vers les secteurs prioritaires pour le monde rural,
- développer l'intermédiation financière rurale et l'accès des agriculteurs au crédit,

- renforcer la protection et l'exploitation durable des forêts naturelles.

La libéralisation des prix, la suppressions des barrières tarifaire et non tarifaire visait à encourager, d'une part, la production locale et d'autre part, les échanges des produits avec l'extérieur.

Les mesures d'ajustement structurel ont contribué à obtenir des résultats partiels grâce à la réduction de la TVA, l'instauration de prélèvements compensatoires sur les importations de viandes européennes pour protéger les éleveurs ivoiriens des pratiques de dumping. Les résultats partiels ont été également obtenus grâce à un ajustement progressif offre-demande sur certains produits. D'une manière générale on a constaté une amélioration de la productivité et des flux d'échanges des produits agricoles entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires d'Afrique et du reste du monde. Cependant, les progrès enregistrés ne concernent pas les produits retenus (noix de cola, banane plantain et noix de coco) qui font l'objet d'importantes transactions entre la Côte d'Ivoire et le Mali.

Un des effets positifs du PASA est l'amélioration du revenu des producteurs ruraux grâce à une meilleure redistribution. Les programmes d'ajustement ont stimulé la prise d'initiatives des opérateurs économiques locaux. Le PASA a renforcé la concurrence sur la marché local à l'exception des produits de l'élevage.

La privatisation de la CIDT, de la Palmindustrie et de la Sodesucré a engendré un impact positif sur le commerce sous-régional. Cette privatisation permet un approvisionnement de la Côte d'Ivoire en coton fibre du Mali.

Le PASA a vu ses résultats amoindris par la chute du cours des principaux produits agricoles d'exportation, le décalage du taux de change effectif réel du FCFA, la persistance des politiques hostiles à la libéralisation

menées par la CAISTAB et le CGPP, l'effondrement du système de crédit rural par la dissolution de la BNDA. Ces reticences au changement, avant la dévaluation, ont eu d'énormes répercussions sur le revenu du monde paysan et sur les modalités de mise en oeuvre des ressources naturelles.

L'échec du PASA s'explique par des raisons d'ordre institutionnel, politique et économique.

Sur le plan institutionnel, le retard dans la mise en oeuvre des programmes d'accompagnement, les difficultés de coordination des programmes et le manque d'organisation des paysans constituent des contraintes à la réussite totale des programmes mis en oeuvre.

Sur le plan politique, la libéralisation totale tarde à être mise en oeuvre pour des raisons de sécurité nationale. C'est le cas de la commercialisation de riz.

Sur le plan économique, l'objectif principal du PASA est de relancer la production agricole. Or entre 1980 et 1990 (période des Ajustements) la croissance de la production agricole a connu une baisse, passant 3,3% entre 1965 et 1980 à 1,0% entre 1980 et 1990. L'on peut alors conclure que dans le secteur agricole, le PASA n'a pas permis d'améliorer la production agricole, principal objectif assigné à ce programme.

Croissance de la production en Côte d'Ivoire

Secteurs Economiques	1965-1980	1980-1990
PIB	6,8%	0,5%
Agriculture	3,3%	1,0%
Industrie	10,4%	0,3%
Services	11,8%	-0,1%

Source: Banque Mondiale, Revue du secteur agricole (1994).

Les programmes d'ajustement n'étant pas négociés dans un cadre sous régional, il s'avère difficile de mettre en oeuvre les mesures d'élimination des barrières tarifaire et non tarifaire.

Concernant les produits retenus dans le cadre de l'étude, le système de production les met hors de champ des mesures adoptées dans le cadre des PASA

La noix de cola constitue un produit de cueillette. A ce titre, la production ne fait pas l'objet de mesures spécifiques pour en améliorer la productivité ou la qualité. Si l'élimination des barrières tarifaire et non tarifaire sont de nature à favoriser les flux de la noix de cola vers le Mali, la libéralisation des prix ne peut avoir un quelconque impact sur le volumes des exportations de ce produit à destination du Mali. En effet, les prix de la cola n'ayant jamais fait l'objet d'intervention de l'Etat, la libéralisation des prix des produits agricoles ne peut alors avoir d'impacts sur la commercialisation de la cola. L'absence d'effet des mesures sur les échanges de la noix de cola entre la Côte d'Ivoire et Mali se confirme par la baisse des volumes des exportations à partir de 1991. Cette baisse des volumes est à la hausse des coûts de transaction entraînée par l'augmentation des barrages douanières entre les deux pays ces dernières années.

Dans le cas de la banane plantain, il est difficile d'isoler les variables explicatives d'amélioration des flux à destination du Mali. La banane plantain, fait de moins en moins l'objet de culture pure, suite à la raréfaction de la forêt. Elle est généralement cultivée en association avec le café, le cacao ou d'autres cultures vivrières. L'amélioration de la productivité de cette culture se fait donc grâce à l'entretien apporté aux autres cultures auxquelles elle est associée. La nature saisonnière et le caractère périssable du produit

entraînent souvent une fluctuation des prix non maitrisables par les producteurs. L'amélioration du volume des exportations vers le Mali est plus le fait de la demande que celui des prix.

On peut toutefois noter que la production de la banane plantain s'est quantitativement améliorée suite à la dévaluation qui a enrichi le prix des produits agricoles importés. Le revenu tiré de la vente pour la consommation locale a contribué à accroître le niveau de la production sans avoir d'effets sur les exportations.

Parmi les produits retenus dans le cadre de l'étude, seule la noix de coco fait l'objet des mesures spécifiques. Les anciennes plantations de cocotiers appartenant à l'Etat sont désormais gérées par des privées. Ce qui, théoriquement devait améliorer la gestion des plantations, la qualité et la quantité du produit. La privatisation de ce secteur étant récente, il serait hasardeux de tirer une conclusion attribuant l'amélioration de la production au changement de mode de gestion.

La noix est en grande partie transformée puis, exportée. La part de la production exportée vers le Mali et les autres pays sous forme de coco frais étant infime, il est difficile de percevoir les effets des prix, des termes de l'échange et des mesures tarifaires et commerciales sur le flux des échanges de ce produit entre la Côte d'Ivoire et le Mali.

En conclusion, la nature des produits retenus et qui sont les plus exportés de la Côte d'Ivoire vers le Mali ne permet pas d'apprécier les effets des variables prix, qualité et revenu sur les changements que l'on peut constater dans les transactions de ces produits entre les deux pays.

Chapitre 4 : Recommandations

Les politiques macro-économiques et sectorielles appliquées dans le cadre des programmes d'ajustement fixent directement les niveaux de contrainte (politique tarifaire) ou d'opportunité (privatisation, subvention etc.) ou bien fournissent des signaux en vue d'influencer le comportement des agents économiques dans un sens déterminé, conforme aux orientations données par le gouvernement.

Cependant le comportement des agents économiques dépend en général de multiples facteurs de sorte que l'effet observé d'une politique macro-économique peut ne pas être l'effet attendu si d'autres facteurs s'avèrent plus prépondérants. Pour obtenir l'effet attendu, certaines conditions extra-économiques (notamment politiques et institutionnelles) doivent être réunies pour que les politiques macro-économiques puissent produire leurs pleins effets.

En matière agricole, la question du foncier, source de profondes distorsions, reste à cet égard déterminante en Côte d'Ivoire.

Il existe d'autres facteurs déterminants qui conditionnent l'évolution de l'économie d'un pays qu'un l'Etat, seul, ne maîtrise pas. Un pays agro-exportateur tel que la Côte d'Ivoire est particulièrement sensible à l'évolution des grandeurs telles que les cours internationaux de café et de cacao, la parité du FCFA vis-à-vis du dollar, la dette extérieure, les mesures protectionnistes mises en œuvre dans les pays industrialisés etc.

Compte tenu du rôle déterminant de l'environnement institutionnel, politique et économique sur la réussite des politiques macro-économiques mises en œuvre, un certain nombre de conditions doivent être réunies :

- 1 Les négociations des programmes d'ajustement tout en tenant compte des spécificités de chaque pays doivent se faire sur le plan sous-régional. Une négociation sous régionale à l'exemple de la conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et Centrale faciliterait l'harmonisation des barrières tarifaires et mises en oeuvre des politiques commerciales et des prix.
- 2 Les conditionalités qui accompagnent les programmes d'ajustement sont généralement peu maîtrisables, ce qui entraîne des divergences entre les bailleurs de fonds et les administrations chargées de la mise en oeuvre des politiques préconisées. Pour faciliter l'application des mesures retenues, ces conditionalités doivent être définies clairement et de manière raisonnable. Certaines conditionalités imposées par les bailleurs de fonds ne sont pas respectées par les Etats, de peur de provoquer des remous sociaux.
- 3 Les mesures d'accompagnement des programmes d'ajustement sont souvent mis en place avec retard, ce qui ne favorise pas l'environnement pour la mise en oeuvre et la réussite des programmes. Ces mesures doivent suivre aussitôt que les accords sont signés entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds. Cela favoriserait l'environnement social et institutionnel pour la mise en oeuvre des programmes retenus.
- 4 Sur le plan institutionnel, il serait nécessaire d'améliorer la coordination des différents programmes qui, dans certains cas, peuvent viser des objectifs contradictoires et de ce fait, être difficilement applicables.
- 5 Enfin, dans le cadre des PASA, l'accent a été mis sur la participation des acteurs à la prise des décisions, à leur encadrement et leur formation. Cependant, ces mesures qui sont de nature à favoriser l'initiative privée et l'amélioration de la production agricole ne sont pas

effectives. Il est donc nécessaire d'accélérer le processus de leur mise en application.

ANNEXES

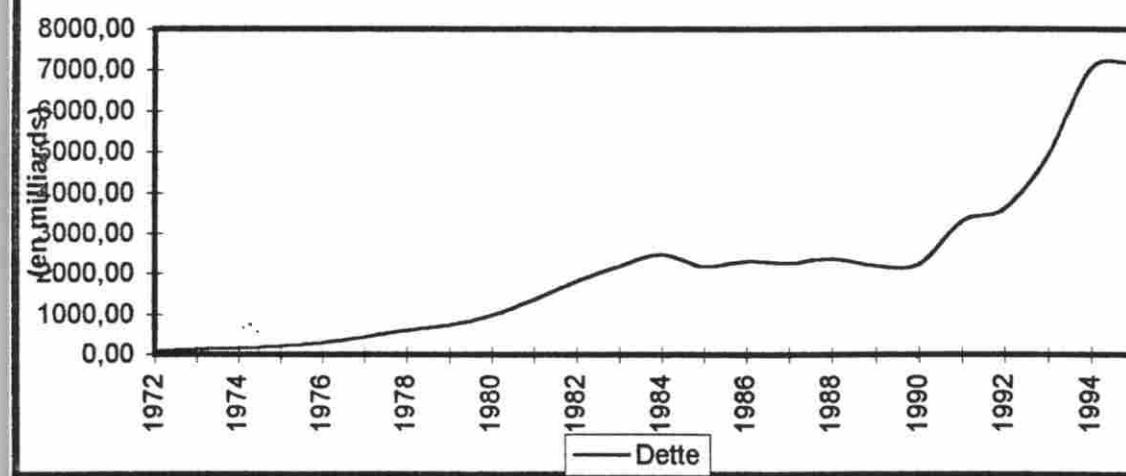
**Tableau 1 : Structure de la dette de la Côte d'Ivoire
(en milliards de francs cfa)**

Années	Encours en fin de période	Service de la dette			Dette rééchelonnée	Accumulation des arriérés
		Amortissements	Intérêts	Total		
1972	88,10	9,20	4,53	13,74		
1973	127,91	9,49	5,79	15,28		
1974	168,31	16,80	8,28	25,08		
1975	215,02	16,52	10,95	27,47		
1976	281,87	31,93	17,86	49,79		
1977	435,05	46,90	24,55	71,45		
1978	601,81	55,07	38,66	93,73		
1979	745,26	67,59	53,21	120,80		
1980	971,65	115,64	74,05	189,68		
1981	1368,98	104,13	107,31	211,45		
1982	1815,26	158,88	162,45	321,33		
1983	2185,82	165,31	179,60	344,92	18,2	64,5
1984	2487,97	62,46	194,64	257,11	219	-31,9
1985	2185,07	137,21	240,01	377,22	205,1	-32,6
1986	2305,45	144,09	209,02	353,11	138	6
1987	2257,09	106,42	109,86	216,28	115,3	141,6
1988	2369,85	106,10	74,88	180,98	203	137,4
1989	2197,72	109,25	69,50	178,74	189,5	226,9
1990	2234,42	99,77	78,63	178,40	123	234,6
1991	3297,80	93,70	100,40	194,10	155,4	235,8
1992	3604,50	86,10	85,00	171,10	96,6	240,3
1993	4910,70	131,68	154,61	286,29	0	284,8
1994	7041,10	195,00	191,68	386,68	587,7	-400,3
1995	7180,00	174,20	237,52	411,72	223,4	7,2
1996	nd	nd	nd	nd	201,4	2,1

Diverses Sources : BCEAO, FMI et BANQUE MONDIALE

* : toutes les origines confondues. Stock de la dette en fin d'année,

L'évolution de la dette de la Côte d'Ivoire



**Tableau 2 : L'évolution des recettes et dépenses de la Côte d'Ivoire
(en milliards de francs cfa)**

Années	Total	Total	Solde
	des recettes	des dépenses	budgétaires
1970	127,55	122,48	5,06
1971	127,35	140,64	-13,29
1972	138,67	141,90	-3,23
1973	179,66	172,24	7,42
1974	246,96	214,40	32,55
1975	241,96	279,27	-37,32
1976	394,47	359,90	34,57
1977	657,88	488,15	169,73
1978	650,20	685,90	-35,69
1979	663,85	779,26	-115,42
1980	621,80	804,70	-182,90
1981	626,30	903,80	-277,50
1982	701,10	987,50	-286,40
1983	746,30	982,10	-235,80
1984	886,50	974,40	-87,90
1985	1033,40	934,30	99,10
1986	950,10	1037,10	-87,00
1987	793,60	1036,10	-242,50
1988	792,10	1200,60	-408,50
1989	679,80	1241,90	-562,10
1990	639,10	1048,60	-409,50
1991	604,50	1032,90	-428,40
1992	609,50	917,80	-308,30
1993	532,90	931,20	-398,30
1994	876,80	1166,10	-289,30
1995	1138,10	1312,20	-174,10
1996	1243,10	1379,50	-136,40

Source : BCEAO

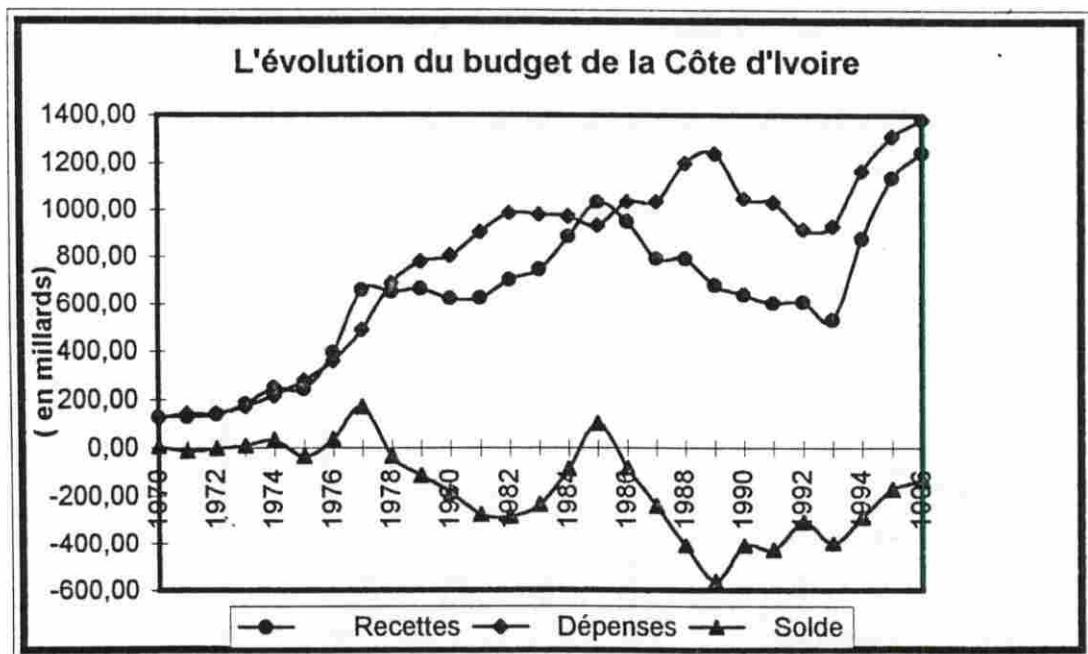


Tableau 3 : La balance des paiements extérieurs
(soldes des paiements courants soldes globaux)
(en milliards de francs cfa)

Années	Solde des paiements courants	Solde global
1970	-10,50	+8,5
1971	-29,30	-4,50
1972	-29,70	-20,40
1973	-48,80	-2,30
1974	-14,60	+2,10
1975	-82,30	-35,10
1976	-59,40	+8,00
1977	-43,20	+44,70
1978	-189,70	+20,00
1979	-293,30	-139,30
1980	-385,70	-172,50
1981	-383,00	-119,10
1982	-333,60	-38,00
1983	-355,60	-206,20
1984	-23,70	+140,8
1985	30,30	-111,40
1986	-120,10	-109,50
1987	-238,40	-210,70
1988	-351,00	-315,10
1989	-304,90	-380,90
1990	-352,30	-396,00
1991	-385,70	-376,90
1992	-353,40	-396,80
1993	-322,80	-271,50
1994	-51,60	+325,50
1995	-237,00	-101,10
1996	-272,90	-140,30

Sources : BCEAO et DCGTX-DEEF

**Tableau 4 : Part de l'agriculture vivrière dans l'agriculture totale
(en Milliards de fcfa)**

Années	PIB Milliards fcfa	Agriculture totale		Agriculture vivrière	
		Milliards fcfa	% du PIB	Milliards fcfa	% du PIB
1980	2150	616	28,7	313	50,9
1981	2291	658	28,7	318	48,4
1982	2487	651	26,2	334	51,3
1983	3606	639	17,7	356	55,7
1984	2883	816	28,3	432	52,9
1985	3138	790	25,2	432	54,7
1986	3244	852	26,3	440	51,6
1987	3118	909	29,1	496	54,6
1988	3067	961	31,3	528	54,9
1989	2988	967	32,4	565	58,4
1990	2695	911	33,8	597	65,5
1991	2681	878	32,8	592	67,4
1992	2696	851	31,6	594	69,8
1993	2682	872	32,5	616	70,7
1994	3830	983	25,7	669	68,1
1995	3975	1035	26,0	694	67,1

Source: Ministère de l'économie et des finances
Les comptes nationaux

**Tableau 5 : Structure de la superficie aménagée
(23.460 ha)**

Type d'aménagement	Superficie aménagée (23.460 ha)	Superficie cultivable (20.345 ha)	Superficie aménagée utilisée (17.895 ha)
P.F.E	17325	15130	13465
Barrages	4775	3855	3265
Pompes	1360	1360	1165

Source : BETPA, Abidjan 1982
Réactualisé par le programme national riz en 1996

Tableau 6: Investissements publics réalisés hors FRAR dans le monde rural de 1980 à 1992

Années	Dépenses totales de l'ETAT Milliards fcfa	Dépenses du Secteur agricole Milliards fcfa
1980	393,3	6,1
1981	419,6	6,0
1982	454,4	5,2
1983	455,6	5,0
1984	475,3	9,1
1985	480,1	9,0
1986	493,0	10,0
1987	574,0	13,5
1988	610,1	14,0
1989	539,6	11,5
1990	505,3	9,5
1991	487,4	11,7
1992	486,2	10,4
1993	457,8	9,5

Source : BSIE (Budget spécial d'investissement et d'équipement)

Tableau 7 : Poids de chaque produit du cru retenu exporté vers le Mali (en millions de fcfa)

Années	Cola	Banane	Coco
1975	505,4	0,0	0,0
1976	479,8	0,0	0,0
1977	378,8	0,0	0,0
1978	500,5	206,0	0,0
1979	259,1	0,0	0,0
1980	315,1	0,0	0,0
1981	875,6	0,0	0,0
1982	1029,8	5,3	0,4
1983	784,2	0,0	0,5
1984	950,8	0,0	0,2
1985	721,5	17,9	1,0
1986	1016,1	43,5	0,0
1987	1222,9	59,6	3,1
1988	1127,1	76,0	2,0
1989	846,7	7,1	0,1
1990	1039,6	76,2	0,5
1991	2561,8	81,7	0,2
1992	13,5	70,9	0,0
1993	213,4	0,1	0,0
1994	0,3	36,6	0,0
1995	124,9	68,0	0,0
1996	134,3	92,3	0,0

Source: Ministère de l'Economie et des Finances
Les Statistiques Douanières

Tableau 8 : Poids des produits retenus dans la production agricole de la Côte d'Ivoire (milliards de FCFA)

Années	PIB agricole (en valeur)	Product. cola (en valeur)	Product. Banan (en valeur)	Product. coco (en valeur)
1975	218,00	1,44	0,01	1,68
1976	244,00	1,13	0,01	1,99
1977	332,60	1,07	0,01	2,62
1978	412,20	1,35	0,01	3,22
1979	477,50	1,06	0,02	3,32
1980	556,40	1,00	0,02	4,16
1981	608,00	3,11	0,05	4,52
1982	599,90	4,03	0,01	4,77
1983	570,20	2,86	0,01	5,97
1984	721,50	2,26	0,02	6,21
1985	789,60	2,43	0,02	5,40
1986	852,50	2,52	0,03	5,69
1987	847,40	2,50	0,08	5,66
1988	836,50	2,17	0,05	7,15
1989	974,60	1,60	0,10	6,50
1990	914,60	2,35	0,05	7,31
1991	952,30	3,99	0,06	8,10
1992	970,00	0,48	0,04	7,61
1993	993,00	0,58	0,03	7,61
1994	1220,50	1,16	0,03	nd
1995	1514,00	0,60	0,04	nd
1996	1709,40	0,57	0,00	nd

Source : Les comptes de la nation pour le PIB agricole

- Statistiques agricoles du Ministère de l'agriculture pour la banane
- Nos estimations à partir des informations recueillies auprès de la Station Delorme -ldefor pour la noix de coco
- Nos estimations à partir des informations recueillies auprès des commerçants et producteurs de la noix de cola

**Tableau 9 : Poids des produits retenus dans les exportations totales de la Côte d'Ivoire vers le Mali
(en millions fcfa)**

Années	Exportation totale de la Côte d'Ivoire vers le Mali	Exportation totale des Produitss retenus vers le Mali
1975	11340	505,4
1976	8460	479,8
1977	12460	378,8
1978	10840	706,5
1979	13680	259,1
1980	24410	315,1
1981	24200	875,6
1982	26600	1035,5
1983	33180	784,7
1984	29250	951,0
1985	37980	740,5
1986	32080	1059,7
1987	24040	1285,6
1988	23270	1205,0
1989	23490	853,9
1990	33940	1116,3
1991	39280	2643,8
1992	32070	84,4
1993	31260	213,5
1994	59910	36,9
1995	69670	193,0
1996	66430	226,5

Source: Ministère de l'Economie et des Finances
Les Statistiques Douanières

**Tableau 10 : Répartition des flux d'échange par destination (banane plantain)
(en millions de fcfa)**

Années	Europe	Afrique	Mali	Divers	Total general
1975	nd	nd	nd	4	4
1976	nd	nd	nd	2	2
1977	nd	nd	nd	3	3
1978	nd	17	206	2	225
1979	nd	21	nd	1	22
1980	10	25	nd	1	36
1981	48	25	nd	1	73
1982	nd	24	5	nd	30
1983	nd	20	nd	nd	21
1984	nd	40	nd	nd	41
1985	2	63	18	1	83
1986	nd	66	44	nd	110
1987	92	26	60	nd	178
1988	nd	44	76	nd	120
1989	144	52	7	nd	203
1990	7	35	76	nd	119
1991	11	16	82	nd	109
1992	5	2	71	nd	79
1993	4	6	0	nd	11
1994	nd	nd	37	nd	37
1995	22	40	68	nd	130
1996	48	3	92	nd	144

SOURCE : Ministère de l'Economie et des Finances
Statistiques douanières

N.B : Le groupe Afrique comprend : Burkina-Faso, Sénégal, Mauritanie,
Ghana

TABLEAU 11 : Répartition des flux d'échange par destination (noix de cola)
(en millions de fcfa)

Années	Europe	Afrique	Mali	Divers	Total
1975	7	626	505	6	1144
1976	nd	402	480	38	919
1977	nd	439	379	50	867
1978	20	843	500	118	1481
1979	17	465	259	111	851
1980	10	466	315	6	798
1981	18	1578	876	43	2515
1982	27	2139	1030	48	3244
1983	26	1459	784	32	2301
1984	29	819	951	36	1835
1985	36	1162	722	27	1947
1986	39	1165	1016	12	2233
1987	41	9515	1223	31	10809
1988	24	567	1127	62	1780
1989	28	404	847	45	1324
1990	22	811	1040	24	1896
1991	19	588	2562	20	3189
1992	12	354	14	60	439
1993	26	176	213	60	475
1994	nd	nd	nd	103	103
1995	43	211	125	104	483
1996	42	270	134	1	447

SOURCE : Ministère de l'Economie et des finances
Statistiques douanières

Groupe Europe Occidentale : France, Suisse, Allemagne, Allemagne, Belgique,
Royaume-Uni, Italie, Espagne,
Finlande, Portugal, Danemark,

Groupe Afrique : Burkina-Faso, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan,
Mauritanie, Guinée, Togo, Zaïre, Burundi, Gambie
Maroc, Gabon

Tableau 12 : Répartition des flux d'échange par destination (noix de coco)
(en million de fcfa)

Années	Europe	Afrique	Mali	Divers	Total
1975	287,01	14,62	0,00	3,68	305,31
1976	189,37	13,42	0,00	59,20	261,99
1977	159,26	12,74	0,00	33,07	205,07
1978	174,12	0,00	0,00	87,15	261,27
1979	104,59	0,00	0,00	159,50	264,08
1980	128,31	24,67	0,00	56,33	209,31
1981	170,11	44,73	0,00	59,16	274,00
1982	244,14	74,58	0,35	22,21	341,29
1983	210,45	67,65	0,49	12,85	291,44
1984	566,07	113,88	0,21	28,00	708,16
1985	441,60	83,24	1,02	347,63	873,49
1986	319,92	45,49	0,00	200,02	565,43
1987	226,66	41,76	3,10	10,53	282,05
1988	109,69	36,27	1,98	6,14	154,09
1989	1497,87	61,69	0,10	202,73	1762,39
1990	488,96	9,35	0,48	17,90	516,68
1991	61,81	11,60	0,24	1,11	74,75

SOURCE : Ministère de l'économie et des finances
Statistiques douanières

Groupe Europe : France, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Finlande,
Portugal, Danemark, Pays-Bas, Suisse.

Groupe Afrique : Niger, Sénégal, Nigeria, Guinée, Guinée Equatoriale, Zaïre, Maroc
Libéria, Tanzanie, Gambie, Burkina-Faso, Burundi, Cap-vert

Tableau 13 : Taux de croissance annuels des exportations de la banane plantain

Années	Flux totaux	Afrique	Mali
1975			
1976	-32,87	nd	nd
1977	41,02	nd	nd
1978	6385,82	nd	nd
1979	-90,44	-90,73	nd
1980	65,33	19,87	nd
1981	105,61	-0,58	nd
1982	-59,37	20,06	nd
1983	-31,01	-30,94	nd
1984	97,90	96,95	nd
1985	105,29	100,70	nd
1986	32,28	36,06	142,54
1987	61,35	-21,92	36,97
1988	-32,40	39,77	27,43
1989	68,80	-50,77	-90,69
1990	-41,56	88,20	977,03
1991	-7,87	-11,68	7,23
1992	-27,89	-25,19	-13,25
1993	-86,48	-91,46	-99,91
1994	243,31	484,13	2443,35
1995	255,25	195,78	4327,05
1996	10,56	-11,77	35,58

Source : Nos calculs à partir des statistiques douanières

Tableau 14 : Taux de croissance annuels des exportations de la noix de cola

Années	Flux totaux	Afrique	Mali
1975			
1976	-19,7	-35,9	-5,1
1977	-5,7	9,2	-21,0
1978	70,9	92,3	32,1
1979	-42,5	-44,9	-48,2
1980	-6,3	0,1	21,6
1981	215,4	239,0	177,9
1982	29,0	35,5	17,6
1983	-29,1	-31,8	-23,9
1984	-20,2	-43,9	21,3
1985	6,1	41,9	-24,1
1986	14,7	0,3	40,8
1987	384,1	716,5	20,3
1988	-83,5	-94,0	-7,8
1989	-25,6	-28,7	-24,9
1990	43,3	100,8	22,8
1991	68,2	-27,5	146,4
1992	-86,2	-39,9	-99,5
1993	8,3	-50,1	1479,1
1994	-78,3	-100,0	-99,8
1995	367,8	nd	36107,8
1996	-7,4	27,9	7,5

Source : Nos calculs à partir des statistiques douanières

**Tableau 15 :Taux de croissance annuels des exportations
de la noix de coco**

Années	Flux totaux	Flux Afrique	Flux Mali
1975			
1976	-14,3	-8,2	nd
1977	-21,7	-5,1	nd
1978	27,4	nd	nd
1979	7,0	nd	nd
1980	-25,3	49,0	nd
1981	30,7	81,3	nd
1982	22,7	67,5	nd
1983	-13,4	-9,1	40,0
1984	140,5	67,4	-56,7
1985	24,8	-20,7	379,2
1986	-35,1	-49,7	-100,0
1987	-49,2	-1,4	nd
1988	-46,5	-14,7	-36,1
1989	1054,4	61,5	-94,9
1990	-70,9	-84,1	375,0
1991	-85,5	20,4	-50,1

Source : Nos calculs à partir des statistiques douanières

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Banque Mondiale : L'ajustement en Afrique, Rapport sur les politiques de développement, mars 1994
- Hugon Phippe : L'économie de l'Afrique, Collection repères, éditions La découverte, Paris, 1993
- Jacquemot Philippe & Raffinot Marc : La Nouvelle Politique Economique en Afrique, Aupelf/Uref, Edicef / Aupelf, Paris, 1993
- Raffinot Marc : Ajustement et endettement dans les pays en développement, Aupelf/Uref, Edicef / Aupelf, Paris, 1992
- Rainelli Michel : Le commerce international, collection repères, éditions La Découverte, 1993

Documents

- Banque Mondiale : Côte d'Ivoire, Evaluation du Secteur Privé, 31 Janvier, 1994
- Banque Mondiale : Revue du Secteur agricole ivoirien , 1994
- Camara Aïssata & N'goran Kouakou : Le marché Céréalier Ivoirien - Quelques éléments de Réflexion, Version provisoire, Abidjan, Mars 1995
- Chataigner Jean & Tano Kouadio : L'économie de la banane plantain en Côte d'Ivoire Série Etudes et Recherches N° 44, Montpellier, Août, 1979
- Chambre de l'agriculture & de l'industrie : Statistiques Douanières, divers numéros
- Ministère de l'économie & des finances : Les Comptes de la Nation, divers numéros
- Ministère de l'agriculture & des eaux et forêts : Les annuaires Statistiques
- Banque Mondiale : Revue du secteur agricole, 1994
- Chambre de l'Agriculture & de l'Industrie : Statistiques douanières

Liste des personnes rencontrées

2.1 Décideurs

M. Mian Philippe : Conseiller du Premier Ministre
M. Niamkey : Directeur Général de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture
M. N'zoré : Directeur de la Planification au Ministère de l'Agriculture
Mme Condé : Sous-directrice de la planification au Ministère de l'Agriculture
M. Pré Michel : Coopérant français, Conseiller du Directeur de la Planification
M. Afri Gnago : Sous-directeur, chargé du commerce extérieur au Ministère du Commerce

2.2 Structures d'études et de recherche, d'encadrement et de vulgarisation

Station Marc Delorme : Station de recherche sur les oléagineux principalement sur la culture de cocotiers. Interlocuteurs : M. Zakra Nicodème et M. Fataye.

IRCC : Institut de recherche en café et cacao à Bingerville. Interlocuteur : M. Kouamé.

2.3 Syndicats

Le Secrétaire général de la section de Côte d'Ivoire du Groupement communautaire Sectoriel des producteurs des produits du cru de l'Afrique de l'Ouest (CRUAO) et ses Collaborateurs au Centre du Commerce International à Abidjan.

M. Koné Bakary et Sao Adama : Secrétaires Généraux du Syndicat des commerçants et des transporteurs de la noix de Cola à Anyama.

2.3 Coopératives

Yaya Soumahoro et Nalourougo Soro respectivement Président et Secrétaire de la coopérative des acheteurs et revendeurs des produits vivriers (principalement la banane) de la commune d'Abobo (CARERA)

Liste des personnes rencontrées

Mme Kouassi N'Go : Présidente de la coopérative des femmes acheteuses et revendeuses des produits vivriers à Yamoussokro.

Mmes Hiclo, Assiénin Akissi Angèle, Koffi N'guessan, respectivement Présidente, Secrétaire et Trésorière de la coopérative des femmes acheteuses et revendeuses des produits vivriers à Bouaké.

2.4 Opérateurs économiques individuels

Entretiens avec des planteurs, commerçants et transporteurs de la noix de cola, de la banane plantain, de la noix de coco. Pour chaque produit, nous avons interviewé : 5 planteurs, 5 commerçants, 5 transporteurs.

Questionnaire

COMITE INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PROJET FERAP

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES PRODUCTEURS,
 COMMERCANTS ET DECIDEURS**

N° de l'enquêté : Date d'interview :

Nom & Prénom Localisation:

Activité principale¹: Producteur Commerçant Transporteur Administrateur

I- QUESTIONS DESTINEES AUX PRODUCTEURS

Lesquelles des cultures suivantes pratiquez-vous? Cola Coco Banane plantain

Depuis combien de temps pratiquez-vous ces cultures ?

Etes-vous producteur individuel? Appartenez-vous à une coopérative? une OPA

Y a t-il eu des changements dans vos activités depuis un certain temps ? Oui Non

Si oui, depuis combien de temps avez-vous remarqué ces changements ?

¹ Cocher la case correspondante et selon la réponse, à la rubrique I, II, ou III

Indiquez les principaux changements remarqués et le sens de ces changements

Changements	Cola		Coco		Banane plantain	
	Sens changement ²	Date changement	Sens changement	Date changement	Sens changement	Date changement
Prix de vente						
Ventes						
Coût de production						
Revenu						
Superficies						
Production						
Rendement						
Autres à préciser						

A quoi attribuez-vous ces changements ?.....

.....

.....

Avez-vous perçu les effets des mesures du gouvernement sur vos activités ?

Mesures	Cola		Coco		Banane plantain	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Libéralisation des prix de vente						
Libéralisation des prix des intrants						
Encadrement						
Libéralisation des transports						
Amélioration infrastructures de transport						

² Marquez + pour une augmentation, - pour une baisse et 0 au cas où il n'y aurait pas de changement

Connaissez-vous le PASA ? OUI Non

Si oui, que savez-vous exactement de PASA ?

.....

.....

La dévaluation a t-elle eu des effets significatifs sur vos activités ? Oui Non

Si oui, quels sont les effets significatifs perçus ?

.....

.....

II- QUESTIONS DESTINEES AUX COMMERCANTS ET AUX TRANSPORTEURS

Dans quelle filière exercez-vous vos activités de commerçants ?

Filière Cola Filière Coco Filière Banane plantain

Depuis combien de temps exercez-vous ce commerce ?

A quel niveau de la chaîne exercez-vous vos activités de commerce ?

Collecte auprès des producteurs Commerce de détail Exportateur

Si vous êtes exportateur, quels sont les pays destinataires de vos exportations ?

Dans la Sous région	En Afrique	Hors zone Afrique

Depuis combien d'années exportez-vous ces produits ?

Pourquoi avez-vous choisi d'exporter les produits que vous commercialisez ?

Exportation est plus rentable

Marché local très étroit

Exercez-vous individuellement ? en coopérative ? au sein d'une OPA ?

Avez-vous constaté une amélioration une baisse de vos activités ces dernières années
 A quoi attribuez-vous ces changements ?

.....

Indiquez les principaux changements remarqués et le sens de ces changements

Changements	Cola		Coco		Banane plantain	
	Sens changement ³	Date changement	Sens changement	Date changement	Sens changement	Date changement
Coût de collecte						
Demande						
Coût transport						
Prix de vente						
Marge commerciale						
Autres à préciser						

Avez-vous perçu les effets des mesures du gouvernement sur vos activités ?

Mesures	Cola		Coco		Banane plantain	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Libéralisation des prix						
Libéralisation des frais de transport						
Amélioration infrastructures de transport						
Diminution des barrières douanières						
Baisse taxes douanières						
Elimination des barrières non tarifaires						
Baisse de la TVA						
Dévaluation						

³ Marquez + pour une augmentation, - pour une baisse et 0 au cas où il n'y aurait pas de changement

III- QUESTIONS DESTINEES AUX ADMINISTRATEURS

Département Titre.....

Fonction au sein du département:.....

De quoi êtes vous chargé ?

Elaboration des mesures Suivi de la réalisation des mesures

Contrôle des mesures Evaluation de réalisation des mesures

Indiquez les programmes mis en oeuvres depuis 1981 et les objectifs de chaque programme

Programmes	Date		Objectifs
	Début du programme	Fin du programme	
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Indiquez pour chaque programmes les mesures mises en oeuvres et le taux de réussite

Programmes	Mesures	Taux de réussite
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		

Pensez-vous que les mesures ont eu les effets attendus sur :

L'offre des produits agricoles Oui Non

L'amélioration de la productivité du secteur agricole Oui Non

La consommation des produits agricoles Oui Non

Les exportations des produits agricoles ? Oui Non

Le prix des produits agricoles sur le marché local ? Oui Non

Quelles sont selon vous, les principales contraintes à la réalisation des mesures adoptées ?

1.
2.
3.
4.
5.

A votre avis, quels sont les programmes les mieux adaptés aux conditions socio-économiques actuelles ? Programmes macro-économiques Programmes sectoriels

Selon vous, quelles sont les conditions d'une meilleure réalisation des mesures adoptées ?

1.
2.
3.
4.
5.